

L'EHPAD

ouvre ses portes
p. 16



p. 4
Concertation sur la
rue des Maraichers

p. 22
Une famille bientôt
zéro déchet

 Ville de Villebon-sur-Yvette
 www.villebon-sur-yvette.fr
 Application mobile Villebon



Sommaire

- 3 - Édito
- 4 - Actualité
- 14 - Rendez-vous
- 16 - Dossier
- 22 - Rencontre
- 24 - Saison en images
- 26 - Vie économique
- 27 - Détente et lecture
- 28 - Villebon naturellement
- 30 - Vie associative
- 35 - Carnet
- 36 - Conseil municipal
- 40 - Expressions
- 42 - Vie pratique
- 43 - L'histoire de Villebon

04

ACTUALITÉ

Une concertation est lancée autour de la requalification de la rue des Maraichers.



16

DOSSIER

L'EHPAD départemental ouvre ses portes pour les seniors en perte d'autonomie.

22

RENCONTRE

La famille Dermaut-Diallo se lance dans une démarche zéro déchet.



06

ACTUALITÉ

Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) accueille les familles pour échanger, jouer et s'épanouir.



28

VILLEBON NATURELLEMENT

Les Villebonnais échangent autour des permis de végétaliser.

« Ces mesures sont indispensables pour préserver la santé de tous »



Nos publications sont téléchargeables sur www.villebon-sur-yvette.fr

Retrouvez notre page **Facebook**

Retrouvez nos photos sur **Flickr**

Retrouvez nos publications en ligne sur **Calaméo**

Magazine édité par la Mairie de Villebon-sur-Yvette - Service Communication
Hôtel de Ville • Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette •
Tél. 01 69 93 49 00 • votremairie@villebon-sur-yvette.fr • www.villebon-sur-yvette.fr
• Directeur de la publication : Romain Millard • Comité de rédaction :
Isabelle Morisse, Camille Sourbet, Cécile Claraz, Emilie Girard • Photos :
Jacques Fantou, Bernard Lorient, Mairie de Villebon, EHPAD Geneviève de
Gaulle-Anthonioz • Couverture : EHPAD Geneviève de Gaulle-Anthonioz • Tirage :
6 100 ex. • Création graphique et mise en pages : [scoopcommunication](http://scoopcommunication.com)
10206-MEP - Tél. 02 38 63 90 00 - Certification ISO 14001. (Les articles de la vie associative
et la libre expression sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.)

TENEZ BON!

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au moment où j'écris ces lignes, de nouvelles mesures préfectorales et gouvernementales consécutives à la situation sanitaire viennent de tomber : couvre-feu à partir de 21 heures pour plusieurs semaines, fortes restrictions sur les rassemblements de toute nature, fermeture partielle ou totale de plusieurs équipements publics...

Ces mesures viennent à nouveau jeter une chape de plomb sur notre vie quotidienne, notre vie sociale, notre vie économique, nos loisirs, nos besoins de culture et d'activité sportive. Ajoutées aux incertitudes économiques, elles créent une ambiance anxiogène, voire désespérante, pour de nombreux Français.

Ces mesures sont cependant indispensables pour préserver la santé de tous. Nous faisons face à un virus dont les meilleurs scientifiques du monde ne sont pas encore capables de décrire l'évolution ni la résistance aux moyens médicaux engagés contre lui. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas encore éradiquer ce virus. Mais nous pouvons lutter contre sa diffusion.

Je peux comprendre la lassitude, le ras-le-bol de nombreux de nos concitoyens qui pensent que les mesures encore plus fortes prises au printemps dernier n'ont pas servi à grand-chose. Bien sûr qu'elles ont servi à préserver des milliers de nos concitoyens, notamment parmi les plus fragiles au plan de la santé.

Il nous est demandé aujourd'hui un nouvel effort. Sachons y répondre en citoyens conscients que chacun ne vit pas pour soi uniquement, mais que chacun porte une part de la responsabilité collective de sa famille, de son entourage, de sa commune, de la société. Si quelqu'un se croit plus fort que le virus en se persuadant qu'il ne risquerait pas grand-chose à l'attraper, qu'il réfléchisse au désastre qu'il pourrait causer en le transmettant à des personnes de santé fragile.

Chers Villebonnais, vous vous êtes montrés exemplaires durant les onze semaines de confinement du printemps dernier. Tenez bon dans la difficile période que nous allons traverser. Les élus et l'ensemble du personnel communal sont et resteront à vos côtés pour vous aider dans votre quotidien.

Prenez soin de nous !

Dominique Fontenaille
Maire de Villebon-sur-Yvette
Conseiller départemental de l'Essonne

"Les Villebonnais sont les meilleurs témoins pour faire remonter leurs problématiques quotidiennes et proposer des améliorations"



Concertation autour de la rue des Maraichers

La rue des Maraichers connaît actuellement des travaux de mise aux normes d'envergure. À cette occasion, une réflexion est menée sur son réaménagement. Les Villebonnais y sont associés à travers une concertation jusqu'au 30 novembre.



Axe central de circulation à Villebon, la rue des Maraichers dessert de nombreux équipements publics et quartiers de la ville. Elle est empruntée quotidiennement par des centaines de Villebonnais et personnes travaillant dans la commune. La question d'une circulation agréable, adaptée et accessible se pose donc à tous.

La Communauté Paris-Saclay et la Ville ont engagé une réflexion sur le réaménagement de cette voie. Trois enjeux ont été identifiés :



• Améliorer l'accessibilité

Notamment en facilitant la circulation de tous sur les trottoirs, où la norme Personne à Mobilité Réduite (PMR) impose une largeur d'1m40. Il est également important de réfléchir au partage de l'espace entre les différents usagers (piétons, bus, cycles, voitures...) et à l'éclairage public pour concilier sécurité et préservation de l'environnement.



• Renouveler le patrimoine

Certains réseaux souterrains, notamment les eaux usées, pluviales et potables nécessitent de lourds travaux de rénovation.



• Améliorer le confort

Ces aménagements devront être l'occasion de faciliter la circulation des usagers avec des trottoirs plus accueillants et assurant la continuité piétonne, d'adapter les arrêts de bus à tous types d'usagers, de rénover la chaussée pour favoriser la réduction du bruit et des vibrations et d'apaiser la circulation en réduisant la vitesse.

Des travaux d'aménagement

Le réaménagement de la rue des Maraichers a débuté en octobre par des travaux de rénovation des réseaux. Ils seront réalisés en trois phases sur trois tranches distinctes. La première tranche a déjà débuté de la rue du Moulin de la Planche à la rue du Bas de la Ferme. Il s'agit de réhabiliter les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) et le réseau d'eau potable. Ensuite, des travaux de revêtement de la chaussée et des trottoirs s'engageront sur cette portion. La deuxième tranche, allant de la rue du Bas de la Ferme à la rue des Hortensias, débutera ensuite. La troisième et dernière tranche ira de la rue des Hortensias à la rue de Villiers. Les travaux sont prévus pour une durée de 18 mois et devraient se terminer au printemps 2022.

Les Villebonnais donnent leur avis

Principaux usagers de la rue, les Villebonnais sont les meilleurs témoins pour faire remonter leurs problématiques quotidiennes et proposer des pistes d'amélioration. Sécurité routière, circulation, éclairage... : les sujets sont ouverts et chacun peut apporter sa contribution. Une réunion publique aura lieu fin novembre pour présenter le projet et entendre les suggestions des habitants. En parallèle, il est toujours possible de s'exprimer jusqu'au 30 novembre.

- par mail à concertation@paris-saclay.com,
- sur les registres de contributions disponibles à la Mairie de Villebon-sur-Yvette et au siège de l'agglomération Paris-Saclay,
- sur l'application mobile de la ville.

Le LAEP, un lieu de rencontre pour les familles

Villebon

L'équipe du LAEP vous accueille
Sophie, Anna-Maria, Valérye, Catherine et Isabelle



Photo réalisée avant le confinement

Le Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) propose aux parents une parenthèse pour se rencontrer et partager les sujets du quotidien en total anonymat. Né à la demande des familles, il offre un espace bienveillant autour de la petite enfance, où les moins de 6 ans peuvent également jouer et s'épanouir.

Le canapé jaune

« On parle de tout, de la pluie et du beau temps comme de l'apprentissage de la propreté ou du sommeil de son enfant » explique Valérye, membre de l'équipe du LAEP. Pendant que les enfants jouent, les parents* partagent un thé sur le canapé jaune. Les téléphones sont ran-

gés dans les sacs. Ici, ils trouvent une respiration hors de la maison pour échanger sur le quotidien, l'éducation, la parentalité... « Le LAEP permet de rompre l'isolement et de créer du lien avec d'autres parents » souligne sa collègue Anna-Maria. « C'est l'occasion de bavarder mais aussi d'évoquer les petits tracas ou de trouver du soutien, au contact d'autres familles et de notre équipe ».

Pas de manuel du bon parent

Ici, pas de manuel, ni d'ouvrage de pédagogie : être parent ne s'apprend pas dans les livres. « Dans notre société où les pa-

rents sont bombardés d'informations, nous sommes là pour les aider à comprendre qu'il existe 1 000 façons d'être avec son enfant » ajoute Sophie, responsable de la structure. « Nous pouvons rassurer et accompagner, mais les solutions viennent toujours des parents qui, en échangeant entre eux, trouvent de nouvelles idées ou façons de faire ». Ils peuvent poser leurs questions en toute tranquillité : le service est confidentiel et anonyme.

Apprendre à jouer hors de la maison

Pour les enfants, une visite au LAEP permet de découvrir un lieu différent de la maison avec

Champlan



Villejust

de nouveaux jeux et d'autres enfants. Un moment bénéfique pour apprendre l'autonomie à quelques mètres de ses parents, sans inquiétude ni séparation. « Ici, tout le monde reste dans la même pièce, tout en apprenant à profiter de l'espace et des jeux » précise Isabelle, membre de l'équipe. « Les petits prennent leur envol dans la confiance ».

Une visite en toute sécurité sanitaire

Afin de préserver l'anonymat des familles, le LAEP est ouvert sans rendez-vous. Le respect des gestes barrières et le port du masque, sauf pour les enfants, reste obligatoire. Les jouets et espaces de jeux sont régulièrement désinfectés. Pour tracer une éventuelle chaîne de contamination, les noms des personnes présentes sont insérés dans une enveloppe scellée qui sera détruite au bout de quinze jours, sauf cas positif avéré.

Un service intercommunal

Comme le Relais d'Assistants Maternels créé en 2015, le LAEP est né d'un partenariat entre les villes de Villebon, Villejust et Champlan. Chacune d'entre elles vous accueille gratuitement, anonymement et sans durée imposée, dans des lieux adaptés à l'âge de vos enfants : un espace tout-petits à Villebon, un espace moteur avec toboggan à Champlan, des petits vélos à Villejust... Quel que soit votre lieu de résidence, vous pouvez vous rendre où vous le souhaitez, sans inscription préalable.

** Parents, femmes enceintes et futurs parents, grands-parents, oncles ou tantes : tout adulte avec lien familial est le bienvenu. Le LAEP intercommunal bénéficie du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.*

LAEP Villebon, Maison de l'Enfance et de la Famille, les lundis et vendredis de 9 h à 11h30
LAEP Champlan, RAM, 4 chemin du Moulin par le Bas, les mercredis de 9 h à 11h30
LAEP Villejust, salle Poitevine, les jeudis de 10 h à 12h30

Brèves

Des écoliers visibles sur la route

Les écoliers du pédibus sont reconnaissables sur la route grâce aux gilets réfléchissants offerts par la Caisse des Écoles. Les 70 enfants parcourant chaque jour leur trajet pour l'école à pied, encadrés d'ATSEM et de parents, se déplacent ainsi en toute sécurité en étant bien visibles des automobilistes et des piétons.



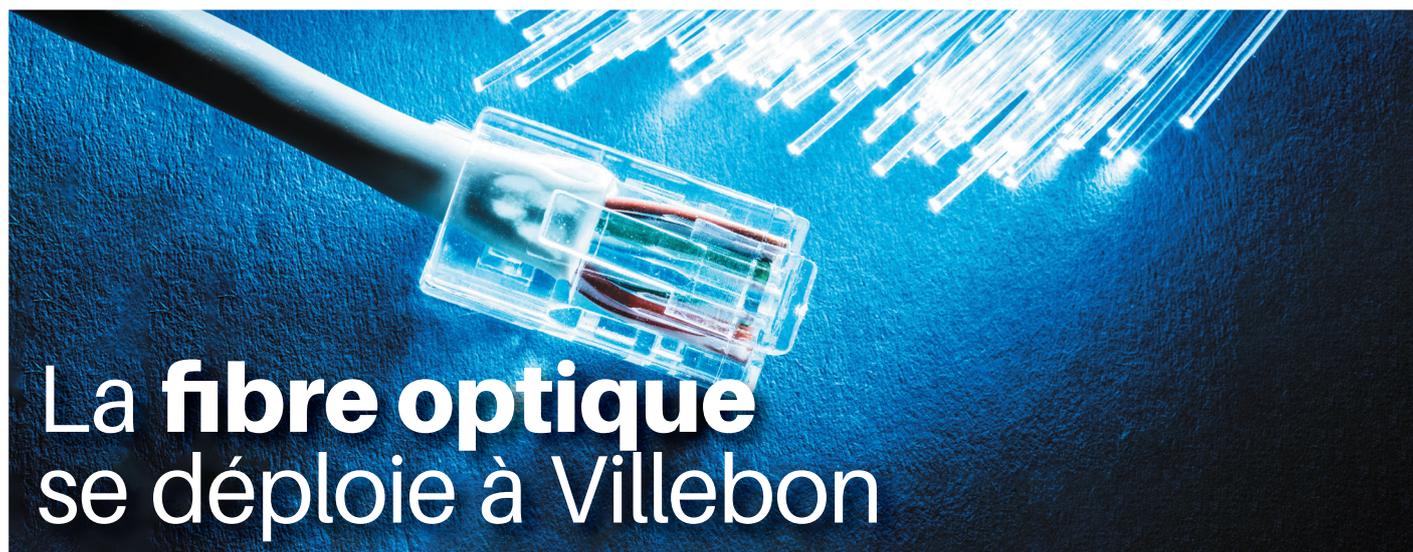
10 nouveaux défibrillateurs en ville

D'ici la fin de l'année, 10 nouveaux défibrillateurs seront installés aux abords des bâtiments municipaux recevant du public : Centre de Loisirs, Chalet des boulistes, Centre Culturel Jacques-Brel, Maison de l'Enfance et de la Famille, École élémentaire de la Roche (côté chemin des Écoles), MJC Boby-Lapointe, Groupe scolaire des Casseaux, Résidence pour Personnes Âgées, Atelier des Arts et Crèche de la Basse-Roche. Ils complètent les 6 installations déjà mises

en place au Centre Sportif Saint-Exupéry (4 défibrillateurs), à l'Hôtel de Ville et à la Médiathèque.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical d'aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Son utilisation, ajoutée à la réanimation cardio-pulmonaire pratiquée dans les premières minutes suivant un arrêt cardiaque, augmentent grandement les chances de survie. Il reste toutefois nécessaire d'appeler les pompiers (18) ou le SAMU (15).

Retrouvez la carte des défibrillateurs sur l'application mobile, rubrique Santé.



La fibre optique se déploie à Villebon

Après plusieurs mois de travaux de réingénierie des réseaux, les « grands » opérateurs nationaux ont débuté la commercialisation de leurs offres de raccordement à la fibre optique. Chaque Villebonnais peut déjà tester son éligibilité.

Porté par la Communauté Paris-Saclay, le développement du Très Haut Débit (THD) est un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et pour son développement économique.

Les Villebonnais pourront ainsi bénéficier d'une navigation plus fluide sur Internet et de capacités de téléchargement plus rapides. Si certains opérateurs proposaient déjà leurs offres

sur le territoire, l'arrivée des grands groupes permet à la fibre optique de se développer plus largement dans les foyers villebonnais.

Testez votre éligibilité!

Vérifiez si votre logement est raccordé à la fibre sur www.covage.com. Si la réponse est positive, contactez un opérateur pour souscrire à un abonnement, via le formulaire disponible en ligne.

PARC DE COURTABŒUF

Le Plan Local d'Urbanisme révisé

Retrouvez l'ensemble du dossier approuvé de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sur le site Internet de la Ville.

En concertation avec la Communauté Paris-Saclay, la Ville a approuvé la révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme afin d'accompagner l'évolution de la zone Courtabœuf 8.



Création de nouveaux emplois de proximité.



Renforcement de la vocation tertiaire et industrielle du secteur et limitation du développement d'enseignes commerciales.



Valorisation des constructions existantes et densification du site : le Grand Dôme comme nouvelle centralité, le bâtiment historique TDF comme pôle de services aux entreprises.



Protection des zones humides (espaces naturels qui régulent les ruissellements d'eau, offrant un habitat à la biodiversité et une valeur paysagère).



Traitement paysager des transitions avec la plaine agricole de Villejust et les axes routiers.



Amélioration de la desserte en transports en commun.



En pleine mutation, le parc de Courtabœuf entend devenir l'un des lieux d'ancrage de la recherche académique et scientifique du campus du Plateau de Saclay. La révision du Plan Local d'Urbanisme favorisera la définition d'un cadre de développement économique durable sur la zone Courtabœuf 8, située autour du Grand Dôme et des antennes de TéléDiffusion de France (TDF).



Villebon, Terre de Jeux 2024

Vivre l'aventure des Jeux Olympiques et mettre plus de sport dans le quotidien : avec l'obtention du label national Terre de Jeux 2024, Villebon hisse les valeurs du sport au sommet.

Un label créé pour soutenir les Jeux Olympiques à l'échelle nationale

En 2024*, Paris accueillera le plus grand événement sportif mondial : les Jeux Olympiques et Paralympiques. Afin de fédérer les Français à 4 ans de l'événement, le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a créé le label « Terre de Jeux 2024 ». Il rassemble dans une dynamique commune villes et associations autour des valeurs du sport et du partage : « La fête sera plus belle si elle est partagée. L'héritage sera plus fort s'il est co-construit » rappelle le Comité olympique.

Faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux

La Ville a déjà été récompensée pour son engagement en matière sportive en obtenant en 2019, le label « Ville active et sportive » 3 lauriers. « Villebon-sur-Yvette est riche en animations sportives. La Ville a souhaité s'engager dans cette dynamique et accompagner l'organisation des Jeux jusqu'à l'été 2024 » explique Sabrina Dbili, conseillère municipale chargée des Relations Sports avec la Communauté Paris-Saclay et du projet Terre de jeux 2024. Avec l'obtention du label, la Commune va entreprendre une démarche collective et participative autour de trois thèmes :

- **Partager l'émotion des Jeux** : des événements spécifiques seront proposés aux Villebonnais pendant les Jeux 2024.
- **Mettre plus de sport dans le quotidien des habitants** : une réflexion est en cours pour explorer et développer de nouvelles offres sportives.

- **Animer et faire grandir la communauté des passionnés des Jeux** : Sabrina Dbili a été nommée référente pour faire le lien entre la Ville et le comité d'organisation des Jeux. Le projet est piloté par un comité d'organisation composé des principaux acteurs sportifs de la ville : le Club des As, l'ASV, la MJC Boby-Lapointe, les trois groupes scolaires de la commune, le collège Jules-Verne, les élus et les représentants des services municipaux.

La dimension écologique est également une composante centrale de la candidature française. En 2024, le village olympique, la ville de Paris et l'ensemble des épreuves tenteront de minimiser leur impact environnemental, pour des JO neutres en carbone. Villebon s'est également engagée dans la voie d'animations et d'équipements sportifs plus respectueux de l'environnement.

* Les Jeux Olympiques se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024, les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre.

Se rassembler autour des valeurs du sport



De nouveaux membres pour le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes renouvelle une partie de ses membres. Les nouveaux élus, en classe de CM2, rejoindront les conseillers déjà investis pour mettre en place des projets leur tenant à cœur.

Il n'y a pas d'âge pour s'investir pour sa ville. À 10 ans, les écoliers des classes de CM2 entrent en campagne pour intégrer le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Dès la rentrée, ils ont découvert l'institution et préparé leurs candidatures. « *Au CMJ, vous proposez des projets et vous aidez à leur réalisation. Il faut d'abord penser à l'intérêt général en réfléchissant à ce qui peut être utile au plus grand nombre et pas uniquement à soi ou à ses copains. C'est un vrai engagement* » explique Florian, animateur de l'Espace Jeunesse.

Les jeunes élus travaillent en commissions autour de deux thématiques : « En-



vironnement, cadre de vie et accessibilité » et « Affaires sociales et citoyennes ». Élus pour deux ans renouvelables jusqu'à la fin du collège, les conseillers participent à des actions solidaires comme le Téléthon ou des cérémonies commémoratives. « *C'est aussi un apprentissage de la démocratie : voter dans un isoaloir comme les grands, rencontrer le Conseil municipal et découvrir le fonctionnement des institutions* » ajoute Mohamed Dehbi, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes, de la Parentalité et de la Prévention spécialisée. Dans la classe, les questions des enfants fusent. « *Est-ce qu'on va travailler avec*

les gens de la Mairie ? », « *Peut-on participer aux projets si on est juste suppléant ?* », « *On aura une écharpe bleu, blanc, rouge ?* ».

Au cours du précédent mandat, le CMJ a participé au nettoyage des bords de l'Yvette, organisé une collecte alimentaire pour l'épicerie sociale de Palaiseau et une collecte de jouets pour l'hôpital de Garches. Place maintenant à un nouveau groupe de 33 conseillers, à l'image du Conseil municipal de la ville.

Retrouvez les nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes sur le site de la ville et sur lagazettedesjeunes.home.blog.

Le CMJ, un apprentissage de la démocratie



Besoin de baby-sitter ou de soutien scolaire ?

Le Point Information Jeunesse (PIJ) met en relation les parents avec des jeunes motivés proposant deux types de services :

- du baby-sitting pour garder les enfants de façon régulière ou ponctuelle,
- de l'aide aux devoirs pour toutes les matières, niveaux école, collège ou lycée.

L'ensemble des baby-sitters et des jeunes du soutien scolaire a plus de 16 ans. Il est possible de rejoindre le réseau à n'importe quel moment de l'année et figurer sur la liste consultable par les parents en cas de besoin.

Point Information Jeunesse
Tél. 01 69 93 49 23
pj@villebon-sur-yvette.fr

Le PIJ accompagne les 15-30 ans

Orientation, projets, formations : le Point Information Jeunesse accompagne au quotidien les Villebonnais de 15 à 30 ans. Une qualité de service reconnue par la Direction départementale de la Cohésion sociale qui a renouvelé pour 3 ans le label de la structure.

Ouvert depuis 2013, le Point Information Jeunesse (PIJ) est le service incontournable des 15-30 ans. Venez poser vos questions sur les études, l'emploi, les loisirs, le logement, la santé ou encore le permis de conduire et trouvez des solutions. Le PIJ est à votre service et vous propose de nombreux outils et initiatives pour mener à bien vos projets :

- **le Pass Permis Citoyen**, pour financer votre permis de conduire en échange d'heures d'engagement citoyen,
- **les Jobs d'été**, pour un premier petit boulot auprès des services municipaux,
- **la Bourse aux projets jeunes**, pour financer une partie de vos projets solidaires,
- **le BAFA**, pour vous former au métier d'animateur,
- **la Semaine de l'Orientation**, pour rencontrer des professionnels.

Mais aussi les demandes de stages, une aide à la rédaction de votre lettre de motivation et de votre CV, des ateliers thématiques, de la documentation, un accès Internet...



Le renouvellement du label Information Jeunesse garantit l'égalité d'accès à l'information, la gratuité des services, le respect de l'anonymat et de la confidentialité, mais aussi la qualité de l'information, en adéquation avec les besoins et les réalités des jeunes.

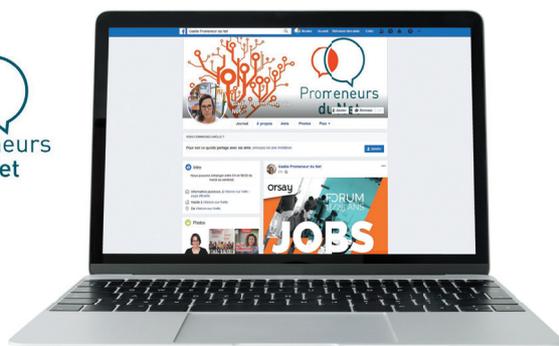
Ouvert le mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 18h30, le mercredi de 14h30 à 18h30 et le samedi de 10 h à 13 h. Pendant les vacances scolaires, du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14h30 à 17h30.

Point Information Jeunesse - Place du 8 Mai 1945
Tél. 01 69 93 49 23 - pj@villebon-sur-yvette.fr

Gaëlle, Promeneur du Net



Vous avez entre 15 et 30 ans et préférez passer par Internet et les réseaux sociaux pour échanger sur vos questions et vos projets ? Vos démarches sont facilitées avec la page Facebook « Gaëlle, Promeneur du Net » ! Ici, les informateurs jeunesse vous écoutent, vous informent et vous conseillent. Ajoutez Gaëlle, l'une des informatrices jeunesse de la Ville, à vos amis Facebook, et échangez du mardi au vendredi de 9 h à 18h30. Gaëlle partage également sur cette page de nombreuses informations locales (actions du PIJ, événements municipaux, actions des partenaires...).



COVID-19

Une prime pour les jeunes solidaires



— TERRE D'AVENIRS —

Des jeunes ont fait preuve de solidarité et d'engagement face à la crise sanitaire. Afin de

saluer leur investissement, le Conseil départemental de l'Essonne a voté une aide financière exceptionnelle de 400 € dans le cadre du Tremplin Citoyen. Les Essonnais de 16 à 25 ans mobilisés dans des associations locales ou des collectivités territoriales, entre le 17 mars et le 30 septembre, pour fabriquer des masques, proposer du soutien scolaire ou toute autre action solidaire peuvent déposer un dossier « Aide financière Tremplin citoyen Spécial COVID-19 » jusqu'au 31 décembre 2020 sur

essonne.fr / Rubrique Éducation Citoyenneté / Tremplin citoyen

Donnez une 2^e vie à vos textiles et appareils électriques

Samedi 21 novembre de 9 h à 11h45, le SIOM organise une grande collecte de textiles et de Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques (DEEE).

Donner au lieu de jeter, une bonne idée pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Le 21 novembre, le SIOM collecte vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans des sacs fermés. Même usés, ils seront valorisés. Dans un même temps, apportez vos anciens DEEE : réfrigérateur, lave-vaisselle, four, aspirateur, tondeuse électrique, matériel informatique... Ils entreront ensuite dans un circuit de recyclage spécifique.

Samedi 21 novembre, de 9 h à 11h45
Parking du Centre Culturel Jacques-Brel
www.siom.fr
Tél. 01 64 53 30 00

Nouvelles disciplines au Conservatoire



Le Conservatoire Erik-Satie a repris l'intégralité de ses cours en présentiel. Les apprentis musiciens peuvent s'y familiariser avec des instruments de musique classique (violon, flûte, clarinette...)

mais également de musique moderne (batterie, basse, clavier...). **Nouveauté** : cette année, trois nouvelles classes ont ouvert : alto, trompette et musique assistée par ordinateur. Les cours sont ouverts dès l'école maternelle pour de l'initiation, jusqu'à l'âge adulte.

Les précipitations du mois d'octobre ayant engendré des désordres d'ordre structurel sur le bâtiment du Conservatoire, les cours ont lieu dans des locaux mis à disposition par la Mairie jusqu'aux vacances de Noël.

Conservatoire Erik-Satie - Tél. 01 69 93 49 18
conservatoire.villebon-sur-yvette.fr

Envie de légumes bio, locaux et solidaires ?

Un point de dépôt des paniers de légumes bio des Potagers de Marcoussis a ouvert à la boulangerie Lemonnier, place Gérard-Nevers.



Petit panier
(pour 1 ou 2 personnes)



Grand panier
(pour 4 personnes environ)

Pour trouver des légumes bio, locaux et solidaires, rendez-vous... à la boulangerie ! Depuis le mois de mars, la boulangerie Lemonnier, place Gérard-Nevers, a rejoint le réseau des Potagers de Marcoussis. Le principe est simple : vous adhérez et chaque jeudi un panier rempli de légumes de saison vous attend. Il est possible de les retirer de 11h30 à 20 h.

Cultivés à quelques kilomètres de Villebon, ces produits ont de nombreuses vertus : en plus d'être bons pour la santé, ils sont le fruit (ou le légume !) du travail d'un chantier d'insertion professionnelle par le maraîchage biologique. En effet, l'association des Potagers de Marcoussis propose à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi de reprendre confiance en leurs compétences par un premier contrat de travail, et facilite ainsi leur retour vers l'emploi. Sophie Lemonnier, qui remet chaque semaine les paniers aux adhérents, a immédiatement été séduite par le projet : « Je suis très heureuse de soutenir les petits

producteurs. Étant très vigilante à la qualité des produits, cette initiative bio m'a beaucoup plu et j'ai hâte de la partager avec les Villebonnais. »

Le bulletin d'adhésion et l'offre d'essai sont en ligne sur www.lespotagersdemarcoussis.org ou directement à la boulangerie.



Des aides pour rouler en vélo électrique



Alors que la pratique du vélo s'est considérablement développée ces derniers mois, pourquoi ne pas essayer le vélo électrique ? Facile à utiliser, il permet de se déplacer rapidement (jusqu'à 25 km/h) sans trop se fatiguer et sans augmenter son empreinte carbone. La palette des initiatives autour du vélo électrique ne cesse de s'agrandir.

- **Pour électrifier son vélo** : une aide financière de la Ville de 400 € maximum, en partenariat avec le chantier d'insertion Solicycle.

- **Pour tester pendant 6 mois (+ 3 mois optionnels)** : un abonnement Véligo par la Région Île-de-France.

- **Pour acheter** : une aide financière complémentaire pouvant aller jusqu'à 600 € par la Région Île-de-France. L'attestation justifiant que la Ville n'apporte pas d'aide financière à l'achat de vélo est disponible sur le site de Villebon.

Plus d'informations sur
www.iledefrance.fr, rubrique Transports - vélo et www.villebon-sur-yvette.fr

Trois stations Zoov en ville

Vous les avez peut-être déjà croisés : les vélos bleus de Zoov vous facilitent les déplacements en ville et dans l'agglomération. Le principe de ce vélo électrique partagé : vous entrez votre trajet sur l'application qui vous indique le prix de la course et l'itinéraire le plus « cyclable ». Retrouvez les vélos place Gérard-Nevers, place des Suisses et rue Henri-Dunant ainsi qu'à proximité des gares du RER B, dans les villes avoisinantes.



N'oubliez pas les règles de bonne conduite !

À la fin de votre trajet, deux solutions s'offrent à vous. Si vous vous situez dans un périmètre de moins de 300 m autour d'une station, rejoignez-la pour y déposer votre vélo (à défaut, le compteur continue de tourner). En dehors de ce périmètre, vous pouvez stationner librement votre vélo à condition qu'il ne gêne pas les piétons, les poussettes ou les personnes à mobilité réduite. Les règles de stationnement se trouvent dans la FAQ de l'application.

Le saviez-vous ?

Les vélos mal stationnés peuvent être signalés à Zoov. Précisez le numéro du vélo, l'adresse à laquelle il se trouve et la manière dont il gêne la circulation, par mail à support@zoov.eu ou par téléphone au 01 76 35 09 95 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h.

Application Zoov disponible sur
App Store et Google Play

Le Subaquaclub s'installe au Centre sportif

La Ville soutient les associations, à l'image du Subaquaclub qui profite d'un nouveau local flambant neuf au cœur du Centre Sportif Saint-Exupéry.



Déménager bouteilles, gilets et compresseurs : les bénévoles du club de plongée s'activent pour investir leur nouveau local avant l'arrivée de leurs adhérents. Plus grande, plus fonctionnelle, la nouvelle installation ravit Marc Vincent, son Président. « *Nous avons davantage de place pour stocker nos affaires ainsi qu'une évacuation d'eau au sol, très pratique pour laver le matériel après nos entraînements à l'école Polytechnique.* »

Le Subaquaclub, qui fête ses 32 bougies en 2020, compte une centaine d'adhérents de tous niveaux, prêts à découvrir les merveilles des profondeurs. Avec ce nouveau local, ils se préparent désormais à plonger avec bonne humeur dans une nouvelle année d'entraînements.

Subaquaclub de Villebon-sur-Yvette

Tél. 06 08 25 04 14

subaquaclubvillebon@gmail.com - subaquaclub-villebon.fr



**Humour et théâtre
Dimanche
13 décembre à 17 h**
**La Vie Parisienne
de Jacques
Offenbach**

Pour goûter aux plaisirs de la capitale, un riche baron étranger débarque à Paris avec son épouse. De dîners en salons, de danses effrénées en soirées inoubliables, il va découvrir la folle vie parisienne. Cet opéra joyeux et entraînant de Jacques Offenbach nous livre une critique caustique de la haute bourgeoisie, de ses mœurs et de ses travers.

**Centre Culturel
Jacques-Brel
Tarifs : 19 € - 10 €**

**Théâtre de boulevard
Samedi 9 janvier
à 20h30**

Vive le Marié

Pierre-Henri, jeune avocat parisien, est sur le point de se marier. Sa famille plutôt « bobo branchée de gauche et très ouverte d'esprit » est ravie de ce mariage. Côté belle-famille, charcutiers-traiteurs au Mans, l'ambiance est légèrement différente. Les fiancés décident d'organiser un week-end pour les réunir et tisser les premiers liens avant la cérémonie. Choc des cultures garanti ! Ne manquez pas cette irrésistible comédie.

**Centre Culturel
Jacques-Brel
Tarifs : 19 € - 10 €**



**Spectacle familial
Dimanche
17 janvier à 15 h**
**Robin des Bois,
la légende...
ou presque !**

En l'absence de son frère le roi, l'ignoble Prince John s'est emparé du trône et s'enrichit désormais aux dépens des pauvres du royaume, aidé par l'infâme Shérif de Nottingham. Heureusement, Robin des Bois se dresse encore et toujours face à eux, bien décidé à donner une leçon au Prince. Festif et décalé, « Robin de Bois, la légende... ou presque » ravira toute la famille avec ses décors féeriques et ses chansons vitaminées.

**Centre Culturel
Jacques-Brel
Tarif unique : 10 €**

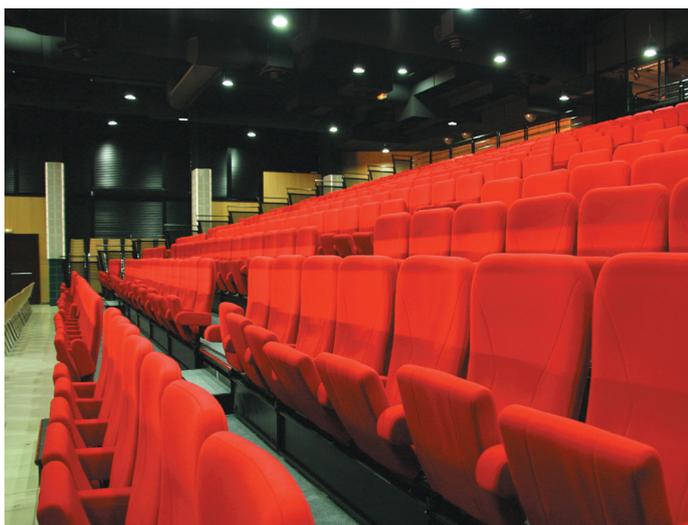
**Solidarité
Samedi
5 décembre à 17 h**

**Concert du
Téléthon**

Soutenez la recherche et l'accompagnement des malades atteints de myopathie en profitant d'un concert. Accompagné par 5 musiciens de qualité, le saxophoniste et chanteur britannique Drew Davies vous emmènera dans l'univers jazz et "rythm and blues" de Louis Jordan. La première partie est assurée par Takati Takité, le Big Band de la MJC Boby-Lapointe qui jouera les grands standards du jazz swing.
**Centre Culturel
Jacques-Brel,
Participation au chapeau.
L'ensemble des dons sera
reversé à l'AFM Téléthon**

Centre Culturel Jacques-Brel - Tél. 01 69 93 49 21

Réservation obligatoire, de préférence en ligne, sur ccjb.villebon-sur-yvette.fr ou sur place. Aucune vente ne sera proposée au guichet les jours de spectacle. Port du masque obligatoire, représentations sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires.



Retrouvez la saison culturelle en ligne

La saison culturelle 2020-2021 du Centre Culturel Jacques-Brel est riche en événements. Danse celtique, humour, concert jazz ou classique... Le choix est large pour passer des soirées animées. Compte tenu des contraintes sanitaires, la réservation est obligatoire, de préférence en ligne sur le site du Centre Culturel ou sur place. Il n'y aura pas de vente au guichet le jour du spectacle. Les spectacles sont organisés dans le respect des normes sanitaires et se dérouleront sous réserve de l'évolution de la situation.

Billetterie en ligne : ccjb.villebon-sur-yvette.fr

Brèves

Dimanche 15 novembre à 17 h

Opéra et opérette

Retrouvez les plus grands airs de *Mireille*, *Carmen*, *La Traviata*, *Norma*, *La Belle Hélène*, *Nabucco*...
Par le chœur Josquin des Prés avec l'orchestre Pari's Musical et 5 solistes professionnels (2 Sopranos, Mezzo, Ténor, Basse).

Centre Culturel Jacques-Brel

Tarif unique : 10 €

Fin novembre

Odyssée cordes

Anne Cortin, soliste et professeur au Conservatoire Erik-Satie, vous invite à voyager à travers les siècles à la découverte du répertoire du violon et de l'orchestre à cordes. Accompagnée par l'orchestre symphonique Bel Arte Richard Boudarham.

Date et horaire à retrouver sur le site du

Centre Culturel Jacques-Brel. Gratuit sur réservation par mail ou téléphone.

Vendredi 1^{er} janvier

Concert du Nouvel an

La Communauté Paris-Saclay vous invite à débiter l'année en musique dans plusieurs villes du territoire.

Retrouvez le programme, les horaires et réservez votre place auprès du Centre Culturel Jacques-Brel

soVidEC

SOciété **V**illebonnaise **DE**tude et de **C**onstruction
(fondée en 1980)

**Entreprise de Maçonnerie, Gros œuvre béton armé,
Plâtrerie, Carrelage, Enduits
traditionnels, Canalisations, I.T.E**

Entreprise pouvant proposer
l'offre globale en Économie d'Énergie

37, rue des Casseaux
91140 Villebon-sur-Yvette

☎ 01 60 14 41 93 - Port : 06 09 33 61 88

✉ contact@sovidec91.fr

SIRET : 319687844 00013 - APE : 4399C



L'immobilier c'est
notre métier

ALVIMMO



Depuis 1990 à votre service

**ACHAT / VENTE
GESTION / LOCATION**

19, avenue du Général Leclerc – PALAISEAU

01 60 14 97 97

www.alvimmo.com

Estimation offerte



L'EHPAD ouvre ses portes

L'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) public Geneviève de Gaulle-Anthonioz a ouvert ses portes. Situé dans le quartier du Village, il peut accueillir jusqu'à 98 résidents. Ce projet, porté par le Département et soutenu par la Ville, vient compléter les nombreux services aux personnes âgées déjà disponibles dans la commune.

Un projet au long cours

Dès la fin des années 1990, la Ville a souhaité mettre en place une politique communale cohérente et ambitieuse en direction des personnes âgées. Elle a notamment organisé le regroupement de tous les services aux seniors et la création de la Résidence pour Personnes Âgées. Afin d'aider les retraités à rester autonomes, des services de maintien à domicile ont été créés, comme le transport à la demande, la livraison de repas ou de petits dépannages.

Il est toutefois rapidement apparu qu'un chaînon important restait à compléter : un accueil dédié aux seniors en perte d'autonomie. La Commune s'est donc rapprochée du Département de l'Essonne.

En 2012, Jérôme Guedj, alors Président du Conseil départemental, a créé le Service public Essonnien du Grand Âge (SEGA). Son ambition : faire construire et gérer des EHPAD publics proposant une haute qualité de services à des prix accessibles à tous (environ 60 € par jour, là où les établissements privés ou associatifs approchent les 100 €).

Ces 7 dernières années, le SEGA a construit et gère 6 EHPAD sur le territoire : Morangis, Evry-Courcouronnes, Les Ulis, Draveil, Dourdan et enfin Villebon-sur-Yvette, qui héberge également le siège administratif du SEGA. Il a aussi repris la gestion de deux autres établissements à Angerville et Longjumeau. Il est de plus jumelé aux EHPAD publics autonomes de Sainte-Geneviève-des-Bois et Palaiseau.

Un nouvel établissement

Située rue du Baron de Nivière, l'EHPAD public Geneviève de Gaulle-Anthonioz a ouvert ses portes le 14 septembre 2020. Il peut accueillir jusqu'à 98 résidents en perte d'autonomie (92 de façon permanente et 6 en hébergement temporaire). Dix personnes ont également la possibilité de rejoindre l'accueil de jour pour bénéficier d'un accompagnement individualisé tout en soutenant les aidants. « *Les résidents sont des Villebonnais à part entière. Ils seront pleinement intégrés dans la vie de la Commune* » précise Dominique Fontenaille.

En chiffres

98 places

10 places en accueil de jour

75 emplois directs créés dont 65 au SEGA

15 millions d'euros d'investissement immobilier

900 000 € d'investissement mobilier

« **Les résidents sont des Villebonnais à part entière. Ils seront pleinement intégrés dans la vie de la Commune.** »



10 places en accueil de jour

Dédié aux seniors souffrant de troubles cognitifs modérés mais pouvant rester à domicile, l'accueil de jour propose de partager le repas du midi et de participer à de nombreuses activités visant à ralentir la perte des capacités cognitives en créant des liens sociaux. Il apporte un moment de répit aux aidants familiaux qui accompagnent leur proche au quotidien.



À noter : il est possible pour l'EHPAD de venir chercher les résidents de jour directement à leur domicile, facilitant ainsi l'organisation de la journée.



La parole à...



François Durovray
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Le Département veut que le choix de vie des personnes âgées soit respecté en trouvant l'aide et les établissements pour ce faire. Aussi, la volonté de maintenir et de renforcer les établissements du Service Essonnien du Grand Âge au tarif préférentiel de 64 € par jour répond à cet objectif.

L'ensemble de ces problématiques et des moyens est abordé à travers un schéma de l'Autonomie visant à diversifier les actions envers les personnes âgées selon une approche soucieuse d'intégrer toutes les dimensions de la qualité de vie : culture, sport, et santé. L'inclusion sociale est une priorité, et l'Essonne doit être une terre d'avenir et de bien vivre pour tous.

La parole à...

Jamil Adjali
Directeur du SEGA

L'ouverture de l'EHPAD Geneviève de Gaulle-Anthonioz est un événement particulier car il vient finaliser la phase initiale de développement de services aux personnes âgées dépendantes, engagée par le SEGA. Nous comptons aujourd'hui 6 établissements parfaitement adaptés aux standards actuels et tous quasiment neufs, auxquels s'ajoutent les 2 établissements dont le SEGA a repris la gestion. Les services évoluent en fonction des besoins et dès le mois de janvier, une équipe d'infirmières de nuit viendra très probablement renforcer les effectifs. Chaque établissement est aujourd'hui une véritable plateforme de services. Les 6 années écoulées nous ont permis de développer une forte expérience sur l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer et les pathologies apparentées. Il est possible de prendre en charge les personnes atteintes dès l'apparition de troubles légers grâce à l'accueil de jour puis de proposer des services pour chaque stade de maladie, jusqu'aux formes plus avancées avec les unités de vie protégées. La prochaine étape pour le SEGA sera l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes. Des travaux d'agrandissement sont envisagés dans certains établissements afin de créer des unités spéciales dédiées aux personnes âgées handicapées.

Sécuriser les plus fragiles

Un étage est aménagé pour les résidents souffrant de troubles cognitifs comme la maladie d'Alzheimer ou les pathologies apparentées. Cette Unité de Vie Protégée (UVP) possède tout le confort nécessaire avec des chambres individuelles, des espaces collectifs de détente et une grande terrasse. « Les résidents de l'UVP participent à des animations spécifiques » explique Laurence Preveyraud, cadre administrative du site. « Ces activités de stimulation cognitives et sensorielles ont pour but de réduire les troubles et ralentir la dépendance. »



Un lieu de vie chaleureux

Au quotidien, les résidents de l'EHPAD profitent d'un lieu de vie de qualité, adapté à leurs besoins. « Nous sommes un établissement médicalisé mais pas un hôpital » ajoute Laurence Preveyraud. « Chaque chambre est équipée pour des personnes en perte d'autonomie avec de grandes salles de bains aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR), des boutons d'appel en cas d'urgence, des rails au plafond pour aider aux transferts et des lits qui se montent et s'abaissent. »

La convivialité à l'honneur

Coloré et accueillant, l'établissement est décoré avec soin. Chaque étage a sa couleur et le thème d'un pays, illustré par de grandes photos dans les couloirs. Parfait pour s'orienter ! Des espaces de convivialité avec fauteuils et tables sont disposés près des fenêtres pour se retrouver entre résidents ou avec la famille. On trouve également à tous les niveaux une salle commune équipée d'une cuisine aménagée où des ateliers pâtisserie sont organisés.



Une architecture réfléchie

Les formes et les couleurs du bâtiment ont été choisies pour s'intégrer dans le quartier historique du Village. L'architecte a privilégié un établissement sur trois étages aux couleurs s'accordant aux bâtiments historiques du Haras tout proche.



Des soins adaptés

L'établissement possède un pôle médical parfaitement équipé, où les résidents reçoivent des soins et peuvent consulter des médecins ou des kinésithérapeutes. Au quotidien, ils sont accompagnés par des infirmières, des aides-soignants, des assistants de soins gériatriques, une psychologue et une psychomotricienne. « *Le personnel a été formé à la bientraitance, l'alimentation et à l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer* » ajoute Laurence Preveyraud.

Pour accompagner les résidents :

- 1 médecin coordonnateur
- 1 psychologue
- 1 cadre de santé
- 1 psychomotricienne
- 6 infirmières
- 1 animateur
- 27 aides-soignants de jour
- 2 agents techniques
- 9 aides-soignants de nuit
- 2 agents d'accueil
- 4 assistants en soins gériatriques
- 1 cadre administratif
- 8 agents hôteliers
- 1 directrice



Des repas cuisinés sur place

Les repas quotidiens se prennent dans le restaurant du rez-de-chaussée où chacun apprécie des plats préparés directement sur place. Les résidents ayant des difficultés à se déplacer peuvent se restaurer directement à leur étage dans les salles communes.



Priorité au bien-être

« *Il s'agit d'un lieu de vie où l'on prend soin des seniors d'un point de vue physique mais aussi psychique* » complète Laurence Preveyraud. « *Nous souhaitons apporter une réponse personnalisée à chaque résident en fonction de ses besoins. L'humain est au centre de notre travail* ».

Pour aller dans ce sens, un espace « bien-être » offre à chacun des activités de détente

avec une salle de balnéothérapie, un salon de coiffure et d'esthétique et une salle Snoezelen dont l'espace aux lumières tamisées avec des sons et des odeurs stimule les sens tout en apportant du calme et de la sérénité.

Afin de pleinement intégrer l'établissement dans la ville, l'équipe de l'EHPAD a fait le choix de solliciter des intervenants villebonnais, par exemple les coiffeurs.



Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

Situé au rez-de-chaussée, le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) offre un espace familial aux résidents souffrant de troubles cognitifs modérés. Équipée d'une cuisine thérapeutique, d'une salle de détente, d'un espace extérieur et d'une salle commune, la pièce permet aux retraités de participer à des activités, des jeux, de préparer des plats ou des gâteaux et de les partager ensuite.

Des activités variées

Si pour l'instant les sorties sont limitées en raison de la situation sanitaire, les retraités ne manquent pas pour autant d'activités. Chant, ateliers créatifs, gymnastique douce, jeux de société, tricot, accompagnement à l'utilisation de l'informatique pour dialoguer avec la famille... Le choix est vaste.

Des interventions de la Médiathèque, la Ludothèque ou du Conservatoire pourront être programmées en fonction des contraintes sanitaires.



Une drôle de table à jouer

Connaissez-vous la Tovertafel ? Cette innovation de soin ludique a pris ses quartiers dans l'une des salles d'activités. Spécialement adapté aux résidents souffrant de troubles cognitifs majeurs, comme Alzheimer, cet appareil projette des jeux interactifs et lumineux sur une table : ramasser des feuilles virtuelles, éclater des bulles, se passer une balle... Le but de cette table « magique » : stimuler l'activité physique et cognitive et encourager l'interaction entre résidents.



Geneviève de Gaulle-Anthonioz

Le SEGA poursuit sa volonté de donner à ses établissements les noms de grandes femmes de l'Histoire. L'EHPAD a été baptisé en hommage à Geneviève de Gaulle-Anthonioz, grande figure de la Résistance française et de l'engagement humanitaire.

En 1940, encore étudiante en histoire, Geneviève de Gaulle-Anthonioz rejoint la Résistance sous le nom de Germaine Lecomte. Pendant 3 ans, elle multiplie les actions de renseignement, écrit dans un journal clandestin et rejoint le réseau Défense de la France. Arrêtée le 20 juillet 1943, elle est déportée au camp de concentration de Ravensbrück dont elle sortira le 25 avril 1945. Après la guerre, elle suit les procès des criminels nazis, participe à l'essor du mouvement politique lancé par son oncle, le Général de Gaulle, et s'engage dans l'humanitaire avec ATD Quart Monde. Elle meurt en 2002 et est inhumée à Bossey en Haute-Savoie. Elle entre au Panthéon le 21 février 2015.

Intégrer l'EHPAD
 Dossier de demande d'admission
 à télécharger sur le site de la ville
 ou sur trajectoire.sante-ra.fr



Tarifs

Avec un tarif de 64 € par jour, l'EHPAD reste l'un des plus accessibles du territoire. À ce forfait hébergement s'ajoute un complément lié à la dépendance pour les personnes très dépendantes (GIR 1-2), moyennement dépendantes (GIR 3-4) et peu ou pas dépendantes (GIR 5-6)*. Ce complément peut être financé partiellement par le Département au titre de l'APA.

L'établissement est habilité à :

- **l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)** dont l'instruction est réalisée par le Service municipal des Retraités au 01 69 93 49 10, pour les personnes villebonnaises,
- **l'Aide Personnalisée au Logement (APL)**, financée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,
- **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, financée par le Conseil Départemental du lieu de domicile.

* Évaluation GIR à retrouver sur www.service-public.fr

La Ville accompagne le maintien à domicile

La moyenne d'âge d'entrée dans un EHPAD étant de 86 ans, les seniors passent aujourd'hui la plus grande partie de leur retraite à leur domicile. Pour les accompagner et faciliter leur quotidien, le Service municipal des Retraités propose de nombreux services : transport collectif gratuit, repas livrés 7 jours sur 7, petits dépannages, assistance informatique, Carte Villebon Loisirs, livraison de courses lourdes...

Retrouvez l'ensemble des services proposés sur le site de la Ville ou dans le Guide municipal des Retraités.

Service municipal des Retraités
Tél. 01 69 93 49 10
smr@villebon-sur-yvette.fr



EHPAD Geneviève De Gaulle-Anthonioz - Rue du Baron de Nivière
Tél. 01 64 53 47 96 - accueil.villebon@ehpad91.fr



Une famille (bientôt) zéro déchet

En 2020, Julie Dermaut et sa famille se sont lancé un grand défi : devenir une famille zéro déchet. Accompagnés par le SIOM, ils changent leurs habitudes de consommation.

Après quelques mois d'expérience, les résultats sont déjà là.



Des masques faits maison

« **J'**ai commencé à m'intéresser à la composition des produits il y a environ 7 ans à la naissance de mon fils. Quand on voit le nombre d'additifs et de conservateurs, on se pose des questions sur la qualité de ce que l'on donne à nos enfants et ce que l'on consomme. » Avec quatre enfants de 3, 7, 16 et 18 ans à la maison, Julie et son mari Sidy font attention à leur consommation mais aussi à la qualité des produits qu'ils achètent. Pas facile au quotidien de trouver des aliments sains ou non transformés. La famille est donc vigilante. « Nous avons commencé par acheter en vrac pour éviter le suremballage, privilégier les produits bios ou locaux, prendre des sacs réutilisables pour les courses... Mais nous sentions que pour aller plus loin, il faudrait fabriquer nous-mêmes certains produits » expliquent Julie et Sidy.

Engagés avec le SIOM

Pour évoluer dans sa démarche, la famille s'inscrit à la deuxième édition du « Défi Familles zéro déchet » du SIOM aux côtés de soixante autres familles du territoire. Depuis le mois de janvier, ils participent à des ateliers pour apprendre à réduire efficacement leurs déchets et consommer autrement. « Nous avons commencé assez simplement. Il

suffisait de peser nos poubelles pour voir ce qui était du déchet, du recyclage, du compostable... On voyait qu'on sortait quand même les poubelles presque une fois par semaine. Puis nous

« Pour y arriver, il faut entreprendre une démarche globale et y aller progressivement »

avons appris à organiser les courses et les repas de la semaine pour éviter le gâchis. L'étape suivante : fabriquer sa lessive, son savon et autres produits du quotidien pour éviter les produits trop chimiques, réduire nos emballages et éviter de polluer l'eau. »

Changer ses habitudes

De l'avis des parents comme des enfants, changer les habitudes de vie n'est pas toujours simple. « *Cela prend un peu de temps pour savoir où trouver les bons produits, penser à prendre des bocaux, des sacs en tissu ou en papier avant de sortir...* ». « *Au début, c'est bizarre de ne plus avoir sa marque de shampoing ou ses produits de beauté* » complète Ana, 18 ans, l'aînée de la fratrie. « *Mais on s'y fait !* » Le confinement a permis un premier test pour les Dermaut-Diallo, notamment dans l'organisation des courses. « *Nous avons beaucoup cuisiné. On constate qu'une pizza faite maison a quand même bien meilleur goût qu'une surgelée et nous gâchons moins.* » Une fois déconfiné, est-il possible de garder le rythme ? « *Tout à fait ! Nous avons pris de bons réflexes et aujourd'hui, c'est ancré dans le quotidien.* »

Des résultats et des progrès à venir

Après presque un an d'expérience, Julie et sa famille tirent un bilan positif. « *Les enfants sont maintenant sensibles au sujet. Nous ne sortons plus les poubelles qu'environ une fois par mois. Mais nous avons surtout gagné en qualité de vie. Se laver avec des produits sains ne peut être que bénéfique* ». Leur démarche a d'ailleurs fait des émules. « *Des amis commencent à s'y mettre. Ils constatent que c'est à la portée de tous.* »

Tout n'est pourtant pas parfait et le couple admet une marge de progression. « *Bien sûr, nous ne sommes pas encore arrivés au zéro déchet. L'important est d'entreprendre une démarche globale et d'y aller progressivement. Il ne faut pas culpabiliser si l'on cède une fois ou deux à la facilité.* »



De la lessive maison, des bocaux en verre et des gourdes pour se débarrasser du plastique.

La Ville aux côtés des Villebonnais

La Ville est engagée dans le Plan Climat, aux côtés de la Communauté Paris-Saclay.

Objectif : lutter efficacement contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux grands enjeux environnementaux. À ce titre, elle soutient les initiatives locales, les projets du SIOM et les habitants engagés.

Plus d'informations sur la démarches Famille Zéro Déchet sur siom.fr

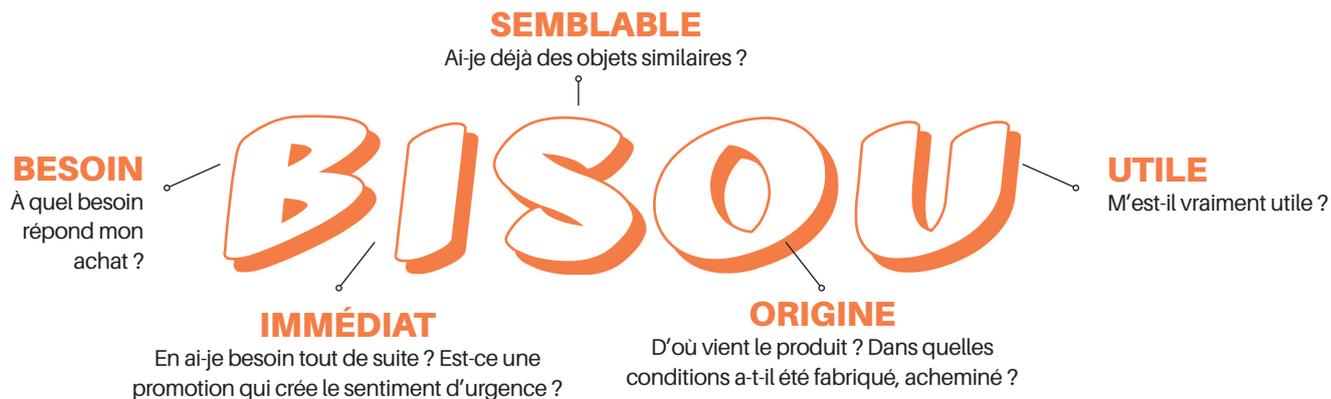


Le conseil de Julie

Vous souhaitez réduire vos emballages tout en préservant l'environnement mais ne savez pas par où commencer ? Julie vous donne une astuce : « *La lessive, c'est simplissime : 90 g de savon de Marseille, 2 litres d'eau chaude, une cuillère à soupe de bicarbonate de soude et c'est bon* ». Maintenez à vous de jouer.

Connaissez-vous la méthode BISOU ?

Vous souhaitez réduire vos déchets mais ne savez pas par où débiter ? Commencez par vous poser les bonnes questions avant vos courses avec la méthode BISOU !





Forum des **associations**

05/09 Sports, culture, loisirs, solidarité... Le choix était large pour trouver l'activité idéale à pratiquer cette année. Exceptionnellement, le Forum s'est tenu dans plusieurs lieux de la ville afin de répartir les inscriptions et ainsi respecter les contraintes sanitaires.



Campagne de **dépistage COVID**

31/08 Pour casser les chaînes de transmission du virus, l'Agence Régionale de Santé proposait aux habitants du territoire une campagne gratuite de dépistage au Centre Sportif Saint-Exupéry. 500 volontaires ont ainsi pu bénéficier d'un test nasopharyngé dont les résultats étaient disponibles sous 48 h.

C'est **la rentrée !**

01/09 Les écoliers ont repris le chemin de la classe pour une rentrée un peu particulière, où l'apprentissage se combine au respect des normes sanitaires. Les protocoles sont disponibles sur le site de la ville.



De l'animation au marché

17/09 Les visiteurs du marché ont découvert un drôle de stand au milieu des étals. Avec ses lots décalés et sa bonne humeur, la famille Gomez a apporté sourires et éclats de rire dans le cadre du festival « Encore les beaux jours » de la Communauté Paris-Saclay.



Et Vian, en avant la zizique !

03/10 À l'occasion du centenaire de la naissance de Boris Vian, les spectateurs du Centre Culturel Jacques-Brel ont découvert l'univers inventif de cet artiste prolifique à travers des histoires à la fois drôles, tristes et rêveuses.



La science en fête

Du 03 au 14/10 Velcro, combinaison de natation, avion... Comment la nature nous aide-t-elle à innover ? Pour la Fête de la Science, la Médiathèque a préparé un programme d'exposition, de conférences et d'ateliers, autour du biomimétisme.



Bienvenue aux nouveaux habitants !

10/10 Les nouveaux Villebonnais ont profité d'une visite guidée de la Ville en compagnie de Dominique Fontenaille, afin de mieux connaître leur nouvelle commune et ses services.

NOUVELLES ENSEIGNES

Boulangerie pâtisserie de la Roche

Mourad Ben Hamroun reprend la boulangerie du quartier de la Roche. L'établissement propose de grands classiques de la boulangerie et de la pâtisserie françaises comme les fraisiers, croissants, chouquettes et la traditionnelle baguette. Vous trouverez également des pâtisseries orientales et du pain tunisien à base de semoule. Côté salé, une sélection de quiches et sandwiches mais aussi du couscous à la commande. L'ensemble des produits est préparé sur place de manière artisanale en privilégiant des matières premières issues de l'agriculture biologique.

Boulangerie pâtisserie de la Roche

4 rue Henri-Dunant

Du lundi au jeudi, samedi et dimanche : 7 h-20 h,

vendredi : 7 h-13 h et 14h30-20 h

Tél. 01 60 10 13 14

Émotion fleurs

Le kiosque du fleuriste situé devant la galerie marchande d'Auchan change de propriétaire. Sylvie Goncalves et son équipe qualifiée vous accueillent et vous conseillent. Dans la boutique, un large choix de fleurs de saison pour des bouquets champêtres, romantiques ou modernes. « *Nous offrons un accompagnement personnalisé à chaque client pour préparer la meilleure composition, adaptée à l'événement et à ses envies. Nous proposons nos services pour chaque événement de la vie, naissances, mariages, fêtes, deuils...* »

Émotion fleurs

Centre commercial Villebon 2

Avenue de la Plesse

Du lundi au samedi : 9 h-20 h, dimanche : 9 h-13h30

Tél. 01 60 10 97 33



PIERRET
PORTES | FENÊTRES

FENÊTRE
PORTE
VOLET
STORE
CLÔTURE
PORTE DE GARAGE



COUVERTURE
ISOLATION
GOUTTIÈRE
DÉMOUSSAGE
SOUS FACE

VELUX
INSTALLATEUR CONSEIL
EXPERT



Votre maison mérite le meilleur...

2 Showrooms : MONTLHÉRY RN 20 / VILLEBON-SUR-YVETTE Intermarché
www.alliances-portes-fenêtres.fr / f Alliances portes et fenêtres

01 64 48 01 01

Voyage à travers les mondes perdus

Pour célébrer le mois du Film documentaire, la Médiathèque vous invite à un voyage fascinant au cœur de l'ère des dinosaures. Le temps d'un après-midi, partez à la découverte des animaux disparus depuis des millions d'années.

« Les mondes perdus » Qui a tué les insectes géants ?

Il y a 120 millions d'années, des insectes de la taille d'humains peuplaient la surface de la Terre. Pourquoi ont-ils rétréci, voire disparu ? Une équipe de scientifiques mène l'enquête.

Projection suivie d'un débat avec la réalisatrice Emma Baus.

Réalisateurs : Emma Baus et Bertrand Loyer

Durée 52 minutes

Samedi 21 novembre, 14 h

Foyer du Centre sportif Saint-Exupéry

Pour tous à partir de 8 ans

Sur inscription auprès de la Médiathèque

Tél. 01 69 93 49 15



Exposition dinosaures

Découvrez les grands reptiles qui peuplaient la Terre du Jurassique au Crétacé.

Du samedi 14 au mercredi 25 novembre à la Médiathèque municipale.

En partenariat avec la Médiathèque de Linas, retrouvez la programmation du mois du Film documentaire sur le site de la Ville.

Coups de cœur Ramasse Trésor

Ramasse Trésor est un jeu simple et rapide pour les petits flibustiers vifs comme l'éclair ! Sur une carte blanche se trouve un objet de pirate : tricorne, trésor, boussole... Vite, il faut trouver sur les cartes jaunes étalées devant soi une carte où figure l'objet découvert ! Mais voilà qu'au dos, un nouveau trésor est révélé... Gare à la bombe qui explose dès qu'un joueur ne peut plus rien ramasser !



De 2 à 4 joueurs, de 4 à 12 ans

Durée : 10 minutes

À emprunter à la Ludothèque

Contes du Monde

De la Russie à l'Inde, en faisant un détour sur la Lune, les Contes du Monde vous feront voyager à travers des histoires étonnantes, drôles, tendres et fascinantes. **Samedi 28 novembre, embarquez en famille dans un monde de rêveries.**



Contes à croquer aux épices d'ici et d'ailleurs

Par Coline Promeyrat

10 h et 10h45 à la Médiathèque municipale

De 3 à 6 ans, durée : 40 min

Perle de Lune ou les aventures de Loriolet

Par la cie Les enfants de la lune

15 h au foyer du Centre sportif Saint-Exupéry

Pour tous à partir de 5 ans, durée : 55 min

Contes d'Amrita, contes dansés de l'Inde

Par Isabelle Anna

16h30 au foyer du Centre sportif Saint-Exupéry

Pour tous à partir de 5 ans, durée : 50 min

Suite cubaine, concert d'histoires pour voix, cordes et peaux

Par la cie La lune rousse

18h30 à la Médiathèque municipale

Pour tous, à partir de 6 ans



En partenariat avec l'association Kaleidans'scop.

Samedi 28 novembre

Inscription obligatoire à la Médiathèque jusqu'au jeudi 26 novembre.

Tél. 01 69 93 49 15



Le Quatuor à cornes

Rosine, Marguerite la coquette, Aglaé et Clarisse la peureuse sont quatre vaches qui ne se sont jamais aventurées au-delà de la clôture. Un jour, elles trouvent dans leur abreuvoir un goéland qui leur donne envie de découvrir la mer. Une odysée riche en aventures, découvertes et rencontres. Ces trois courts-métrages, à voir à partir de 4 ans, sont adaptés des albums éponymes d'Yves Cotten.

D'Emmanuelle Gorgiard, Pascale Hecquet, Benjamin Botella et Arnaud Demuynck.

À emprunter à la Médiathèque



La convivialité autour du potager

À l'occasion de la Semaine du Développement Durable, un groupe de Villebonnais a participé à une promenade à travers la ville pour découvrir les parcelles cultivées des permis de végétaliser. L'occasion de faire connaissance entre jardiniers et d'échanger de précieux conseils.

Créés en 2018, les permis de végétaliser donnent l'opportunité aux Villebonnais de disposer d'une parcelle de terrain communal (jardinière, pied de murs...) pour la rendre plus « nature » en y faisant pousser des fleurs, des fruits ou des légumes. Profitant de la Semaine du Développement Durable, les jardiniers, amateurs ou confirmés s'étant déjà lancés dans l'aventure, ont fait le tour des espaces végétalisés pour découvrir les actions de leurs voisins. Parmi eux, Bruno et Joujou s'occupent avec passion d'un terrain rue des Jonquilles. « *Nous sommes d'origine malgache et là-bas, la culture de la terre est très importante* » explique Bruno. « *Nous avons très envie de poursuivre à Villebon. La Ville a mis une parcelle à notre disposition et nous a fourni du compost. Après avoir travaillé la terre, nous avons planté du maïs,*

des tomates, des haricots verts, des courgettes, des potirons, des carottes, quelques fleurs et bien d'autres végétaux. » L'entretien prend du temps mais l'opération est un succès. « *C'est un plaisir d'y venir avec notre fille. Elle adore voir les légumes pousser, et bien sûr les manger après ! Ils ont beaucoup de goût et nous avons récolté des courgettes qui pesaient jusqu'à 3 kg* » ajoute Joujou.

Conseils et dégustations

À chaque parcelle, la conversation s'engage. Chacun partage ses astuces : comment protéger la terre, quels légumes pour quelle saison, des idées de recettes... « *C'est aussi un moyen de se rencontrer* » ajoute Danielle qui a planté des légumes et des aromates dans un bac, en face de la Résidence pour Personnes Âgées. « *Cela m'occupe bien, même si ce n'est pas toujours évident*

de faire pousser ce que l'on veut. Je suis ravie de rencontrer les autres participants et découvrir leurs parcelles. »

Au détour d'une rue, les dégustations sont au menu. À la MJC Boby-Lapointe, Valentin, animateur référent pour l'association, est fier de faire goûter les nombreuses tomates cerises déjà mûres. La tomate poire jaune fait l'unanimité : « *C'est un régal. Je vais en garder une de côté pour récupérer les graines* » confie Joujou.

En fin de parcours, le groupe a rendez-vous rue Millet où une dizaine de voisins, pionniers des permis de végétaliser, les attendent pour une visite de leurs plantations. « *Nous vous avons préparé quelques plantes pour des infusions, ainsi que de petites plantes en pot. Servez-vous !* » annonce joyeusement Martine. Entre jardiniers passionnés, la convivialité passe au premier plan.

Des bornes pour véhicules électriques à Villebon

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté Paris-Saclay a installé un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire. L'objectif : encourager les circulations douces pour réduire l'empreinte carbone des conducteurs. Financées à 80 % par l'Intercommunalité et à 20 % par les villes, les bornes, munies de deux prises, sont d'une puissance de 22 kw. Adaptées à tous types de véhicules électriques, elles permettent un rechargement plus rapide que la moyenne. Deux bornes se trouvent à Villebon : rue du Commandant Marin-la-Mestlée (près de l'Hôtel-de-Ville) et sur le parking du Centre Culturel Jacques-Brel.

La borne s'utilise 7 j/7 et 24 h/24 :

- avec un badge à commander sur izivia.com au tarif de 7 €,
- par smartphone avec l'application mobile Izivia, un code provisoire sur paynow.izivia.fr ou un QR code situé sur la borne.

À la borne, il suffit de saisir ses identifiants pour obtenir l'autorisation de charger. Une fois l'opération terminée, le montant est débité de votre carte bancaire au tarif de 0,20 € TTC par kWh consommé. Afin de limiter les stationnements abusifs, le tarif passe à 10 € par heure au-delà de 3 h de connexion, sauf de 20 h à 8 h.

Plus d'informations sur www.paris-saclay.com

Un espace de nature préservé aux Foulons

Afin de conserver son patrimoine naturel, la Ville a acquis un espace vert, accessible à tous les Villebonnais, rue du Bas de la Ferme.

Auparavant rattaché à la résidence des Foulons, ce terrain de 1 911 m² va être aménagé pour offrir aux promeneurs un espace de respiration supplémentaire au cœur de la ville. La Commune maintient sa vigilance en faveur de la biodiversité et d'un cadre de vie préservé, en accompagnant un développe-

ment urbain où la nature conserve sa place.

La Ville assure désormais l'entretien et la sécurisation de ce terrain. Une réflexion est en cours autour du stationnement à proximité de cette parcelle désormais sanctuarisée et destinée à conserver son état d'espace naturel.



Potager de la MJC
Boby-Lapointe

Florence se lance dans l'aventure

Très intéressée par l'initiative, Florence vient de recevoir son permis de végétaliser. Elle va ainsi s'occuper d'une parcelle en bas de son immeuble près de la Mairie.

« J'ai découvert le projet en passant devant le jardin de la MJC. Après avoir participé à son entretien, j'ai voulu me lancer près de chez moi. J'aimerais planter un rosier, de la rhubarbe et des herbes aromatiques. Je commence seule mais j'espère bien motiver mes voisins à participer. Ensemble, nous pourrions créer un bel endroit qui profite à tous. »

Vous aussi, demandez votre permis de végétaliser : le formulaire est disponible sur le site de la ville, rubrique Démarches (environnement).



Le Temps des Cerises

La MJC publie un livre sur l'Histoire de nos quartiers



Il y a 1 an nous vous l'annoncions ! Paru en décembre 2019, il est maintenant disponible à l'accueil de la Maison des Jeunes et de la Culture Boby-Lapointe. L'ouvrage a été dévoilé en présence de Dominique Fontenaille, Maire de Villebon, Thomas Caron, Président de la MJC, les membres du Temps des Cerises, co-auteurs de l'ouvrage, de souscripteurs et d'invités. Tous étaient impatients de découvrir ce nouveau livre où histoire, interviews, anecdotes

et illustrations retracent le passé et le présent des quartiers de notre ville.

Si vous ne l'avez déjà fait, n'hésitez pas à vous le procurer à la MJC Boby-Lapointe. Il est également en vente chez les marchands de journaux et librairies de Villebon, Palaiseau et Orsay.

Pierre Gérard et Geneviève Bonneau-Poirier, Présidente

Tél. 06 70 10 78 37

AJSA Judo Villebon

Un peu d'histoire

Jigoro Kano a conçu le judo comme une méthode d'éducation. En France, Mikinosuke Kawaishi a développé le judo selon les mêmes principes. Une progression avec des ceintures de couleurs et une classification des techniques par numéro ont permis aux pratiquants de l'époque de s'approprier cet art japonais. Ses élèves formés sont devenus professeurs et ont permis au judo français d'exister. Ils ont créé des clubs. Les conditions de pratiques, parfois rudes, n'ont pas freiné leur enthousiasme. Certains ont financé de leurs poches la location d'une salle ou l'achat des tatamis.

Roger Guyennon a été le premier professeur du club de Villebon. Cité dans le livre « Entretien avec les pionniers du judo français », il est décrit comme un professeur compétent et discret, vulgarisateur du judo pendant plus de 30 ans. Premier enseignant du judo à l'école Polytechnique, il a également installé un dojo à l'école des mécaniciens d'Air France. Son implication sans faille auprès de ses élèves en a fait un professeur respecté et toujours présent dans la mémoire de ses anciens élèves. Formateur de ceintures noires, certains de ses élèves ont ensuite enseigné le judo.



L'ayant rencontré, j'ai pu constater sa discrétion et sa modestie. Aucune revendication du travail accompli chez celui qui avait pourtant contribué à l'essor du judo dans la région. Le judo est un sport aux valeurs éducatives. Roger Guyennon a su, grâce à sa personnalité et à ses compétences, en assurer la diffusion et l'essor au-delà même de notre ville. À Villebon, depuis 1983, c'est à lui que je dois la possibilité d'enseigner dans ce club qu'il a créé. Le judo, c'est l'école de la vie. Deux maximes le caractérisent : « *Le meilleur emploi de l'énergie* », « *Entraide et prospérité mutuelle* ». Ch. Giron.

Antoine Cottin, Président

Tél. 06 59 80 24 13

Aïkido club Villebon

La pratique des armes au club d'Aïkido



Depuis un an, le club d'aïkido profite d'un nouveau créneau horaire lui permettant de dédier un cours à la pratique des armes : sabre en bois (*ken*) et bâton (*jo*), le mardi de 18 h à 19 h.

Depuis septembre, nous avons suivi deux sessions. Jusqu'à Noël, apprentissage d'une série de 5 *katas* (séries de techniques d'attaque et défense effectuées à deux) au *ken* et jusqu'en février, étude de 5 *katas* de *jo*.

Cet apprentissage vient compléter la pratique à main nue. En effet, l'usage des armes, même en bois, exige plus de concentration, un placement et un centrage du corps plus précis et exigeant. En revenant à la pratique à main nue, on se rend tout de suite compte que les gestes sont épurés et les déplacements plus efficaces.

Malgré l'horaire peu favorable, ce cours a rencontré le succès parmi les adhérents du club. Il est donc reconduit cette saison. À la fin du confinement, nous avons pu pratiquer les armes en plein air en gardant bien sûr les distances de sécurité, jusqu'à mi-juillet. Nous reprenons les entraînements en appliquant les règles préconisées par notre fédération et par le Service des Sports de Villebon.

Les cours dispensés par François Pichereau, 4^e Dan, ont lieu au petit dojo, le mardi de 18 h à 20h30 et le jeudi de 19 h à 20h30. Nous serons ravis de vous accueillir sur les tatamis (cours ouverts à tous et toutes à partir de 14 ans).

Martine Guérin, Présidente

Tél. 01 69 32 11 69

aikido-villebon.jimdofree.com

aikido.villebon@gmail.com

Villebon Sport Football

Le VSF innove

Pour la première fois depuis sa création en 1971, le VSF est présent au championnat Futsal de l'Essonne au cours de la saison 2019-2020. Cette équipe a été créée au cours de l'été 2019 et a intégré le club villebonnais. Retenons le 26 septembre 2019, jour où cette équipe a disputé et remporté son tout premier match en compétition officielle, lors du premier tour de la coupe de France à Saint-Germain-en-Laye. L'équipe est devenue l'une des meilleures formations essonniennes. Malheureusement, la crise sanitaire du printemps 2020 est venue casser le bel élan de la formation villebonnaise, qualifiée pour les phases finales de la coupe de l'Essonne devant se dérouler fin mai, à Villebon. Dans un championnat raccourci, les Villebonnais sont classés à la quatrième place. Il restait plusieurs matchs à disputer contre des adversaires



que l'équipe avait déjà vaincus au cours de la phase aller. Une place de second était largement envisageable. Tous les joueurs ayant participé à cette aventure sont à féliciter.

Laurent Defossé, Président
Tél. 06 03 22 46 40

École de Karaté de Villebon

Une rentrée positive

Dès le début du confinement et jusqu'à la fin de l'année sportive, malgré les contraintes sanitaires nécessaires, l'École de Karaté de Villebon est restée au contact de ses adhérents. Nous avons proposé des animations virtuelles, des vidéos sur des thèmes karaté, des entraînements physiques, des fiches pratiques, des Actes Body... le tout accessible sur notre site internet.

Puis nous avons organisé des séances extérieures au Centre Sportif et sur les bords de l'Yvette, en respectant les gestes barrières et la limitation à 10 personnes. Toutes ces initiatives ont permis de maintenir le lien essentiel entre tous.

Pendant cette période troublée, 2 de nos



équipes de Body Karaté ont remporté le Challenge vidéo organisé par la Fédération Française au niveau national. C'est une grande fierté pour Villebon qu'un club de l'Essonne soit arrivé 2 fois à la première place à cette compétition d'un nouveau genre. Nous vous invitons à visionner ces magnifiques performances sur notre site.

La rentrée s'annonce avec l'espoir grandissant que la saison ne soit pas à nouveau touchée par l'actualité, les arts martiaux ayant été particulièrement impactés par ces événements. Nos jeunes compétiteurs n'ayant pu se présenter aux compétitions sont prêts à en découdre et à enrichir le palmarès de notre École de Karaté.

Vous pouvez participer à un cours gratuit dans toutes nos disciplines : Karaté Enfant ou Adulte, Body Karaté ou Urban-Défense, nous vous accueillons à tout moment de l'année avec plaisir.

Franck Keryse, Président
Tél. 06 76 60 82 70
contact-ekv@ecole-karate-villebon.com

Scouts et Guides de France - Palaiseau-Villebon

Camp d'été des Compagnons SGDF

Bonjour à tous !

Cet été, notre équipe de 5 compagnons a décidé de partir en camp itinérant dans la région suite aux restrictions sanitaires. L'idée était de souder notre équipe en vue d'un projet à l'étranger. Nous sommes partis deux semaines avec nos vélos, des sacs bien pleins et un maximum d'énergie ! Nous nous sommes d'abord arrêtés à la ferme des Sueurs près de Dourdan, où nous avons pu découvrir le quotidien avec les animaux. Puis, nous avons rejoint Perthes près de Fontainebleau chez une particulière avec qui nous avons fait de la rénovation et découvert les jolis environs (comme la forêt de Fontainebleau où nous avons fait nos promesses). Suite à une petite étape à Montigny dans une salle des fêtes, nous avons pu découvrir Provins et les alentours où un agriculteur nous a accueillis et nous a fait découvrir sa ferme et sa future démarche bio. Nous rentrons ravis de notre camp et prêts à faire de nouveaux projets ! Les compagnons

Jacqueline Girard et Stéphanie Potier,
Responsables
sgdf.palaiseau.villebon.bureau@gmail.com



ASV

Hommage à Jean Bourgeois



Quelle stupeur ce lundi 11 mai quand nous avons appris le décès brutal de Jean. Je lui avais envoyé le matin même une invi-

tation à une réunion que nous avons programmée ensemble 3 ou 4 jours auparavant.

Jean et Geneviève sont arrivés à Villebon en 1972. Parents de deux jeunes danseuses, Cécile et Sophie, ils ont tout de suite rejoint l'équipe de bénévoles de « l'Amicale ». Bon organisateur et as du bricolage, il faisait partie de notre groupe de *factotum* avec Jean Dubarry, Jean Lafoux, André Jude et bien d'autres pour équiper le gymnase en podium, sono... Il œuvrait, lors de notre kermesse annuelle, pour la construction de chars pour la fête de Saint-Côme et Saint-Damien, puis pour la logistique

de nos galas de danse lorsque le Centre Culturel Jacques-Brel fut créé, en construisant des éléments de décors...

Jean était également très actif, le plus souvent dans l'ombre, au sein du Comité des fêtes, des commissions de jumelage, particulièrement avec Liedersbach, l'Association philatélique, le Musée du Hurepoix à Palaiseau... Il s'était révélé un remarquable « architecte promoteur en maisons de pain d'épices » pour les marchés de Noël au profit de diverses associations caritatives. Jean, c'était la joie de vivre, l'organisateur hors pair de réu-

nions conviviales... Une amitié de près de 50 ans s'arrête brutalement, pleine de souvenirs, de bons mots, de chansons de fin de repas. Et ce sourire complice inoubliable !

Les conditions sanitaires n'ont pas permis de rendre à Jean les témoignages d'amitié et de remerciements qu'il méritait, mais Geneviève, Cécile et Sophie savent bien que nous sommes, tous ses amis de Villebon, de tout cœur avec elles en ce pénible moment.

Armand Faussat, Président
Tél. 01 60 10 48 58

MASOVA

Des soupes populaires pendant le confinement



L'association MASOVA et Viavy Olo-mangan'ny Tamatave (Association des femmes solidaires de Tamatave) ont travaillé en collaboration pendant la crise de la COVID-19. Avec l'appui logistique de la Croix Rouge locale, elles ont fourni et distribué des soupes populaires aux personnes défavorisées de Toamasina (Tamatave) à Madagascar. Cette action visait à lutter contre la famine frappant des personnes ayant perdu leur emploi, les mères isolées ou célibataires et les enfants des rues. Cette soupe populaire constituait pour beaucoup le seul repas de la journée. Les distributions ont commencé au

mois de mai 2020, pour une durée de 4 mois minimum. L'association MASOVA fournissait les repas, les plats et les couverts. L'association Viavy Olo-mangan'ny Tamatave s'occupait de la préparation des soupes et de la distribution sur place.

L'opération a été retransmise par plusieurs radios et télévisions locales, dont un reportage dans le journal de 19 h de la TVM (Télévision Nationale Malagasy) le 13 juin, ainsi que sur la chaîne de télévision malgache ViVaTV le 20 juin.

Modeline Safeno, Présidente
Tél. 06 31 41 85 84

Association Villebonnaise pour la Mémoire du Général de Gaulle

Des fleurs à la stèle du Général de Gaulle



Le 18 juin, notre association a fleuri la stèle du Général de Gaulle. Le Président et la Trésorière, respectant gestes barrières et distanciation, ont ainsi honoré la mémoire de notre Libérateur.

Pascal Foussard, Président - Tél. 06 30 88 25 10

Les p'tites bouilles villebonnaises

Une super activité : le babyhand



Quand l'AS Villebon-Longjumeau nous a proposé de faire du babyhand avec nos tout-petits, nous étions circonspectes (un jeu d'équipe pour des moins de 4 ans ?). Maintenant, c'est devenu une activité indispensable à nos bouts de chou.

Nous avons réalisé que taper ou lancer une balle nécessitait de l'équilibre, de la coordination et aussi l'acceptation de perdre, même pour un court moment, un jouet tant apprécié comme un ballon. Les séances se font avec Isabelle, notre intervenante, les assistantes maternelles et les mascottes (des peluches géantes qui permettent aux enfants d'avoir un univers imaginaire et affectif). Nous commençons par un petit échauffement (digne de grands sportifs) qui permet aux enfants de réaliser de mini-parcours ludiques avec des obstacles différents. Ils apprennent à glisser, sauter, jouer à l'équilibriste, tourner avec une balle dans les mains. La séance se finit toujours par un temps de relaxation avec une petite balle en mousse.

Au cours de l'année, les parcours s'adaptent aux évolutions des enfants. Ils s'habituent à jouer les uns à côté des autres pour finir par jouer ensemble. Ils appréhendent leur corps, tentent de vaincre leurs craintes tout en commençant à acquérir le vivre ensemble.

Dans le même temps, leurs expériences sont encouragées par les regards bienveillants et sécurisants de leurs référents. C'est donc tout naturellement que les parents choisissent de continuer le babyhand quand leurs enfants nous quittent pour l'école. Nous remercions le club de Handball et l'ASV qui nous permettent de pratiquer cette activité si enrichissante pour les enfants avec une super intervenante, du matériel et une salle adaptés. Nous entraînons peut-être le (ou la) successeur de Nikola Karabatic...

Sandrine Jouve, Présidente
Tél. 06 24 24 10 64
nounou.villebon.les.bouilles@gmail.com

Club Villebonnais du Temps Libre

Tous de retour

Coucou, c'est nous ! Tous de retour au Club après une si longue fermeture. Ah, oui ! Il nous a bien manqué notre Club. Pour le coup nous en avons du temps libre ! Chacun a su s'occuper dans son intérieur ou dans son jardin. Un lieu de vie bien rangé, un jardin fleuri ou un potager vigoureux et le temps a passé.

Le Club a rouvert et chacun y a retrouvé ses habitudes, chassant la morosité. Si le cœur vous en dit, venez-nous voir. Vous serez bien accueillis.

Renée Dupuis, Présidente
Tél. 01 60 14 05 44
cvtl@sfr.fr

MJC Boby-Lapointe

Hommage à Didier Kalama

Le 6 août dernier, Didier Kalama a disparu dans les montagnes pyrénéennes.

Pour ceux qui ne le connaissaient pas, cet homme discret a apporté tant de choses aux spéléologues et aux parapentistes fréquentant la MJC Boby-Lapointe. L'annonce de sa disparition a provoqué une profonde tristesse parmi nous.

Tous les témoignages que nous avons reçus le décrivent comme un homme passionné, généreux, avide de partager ses connaissances avec tous, tout en étant capable d'organiser des batailles d'eau ou de polochons.

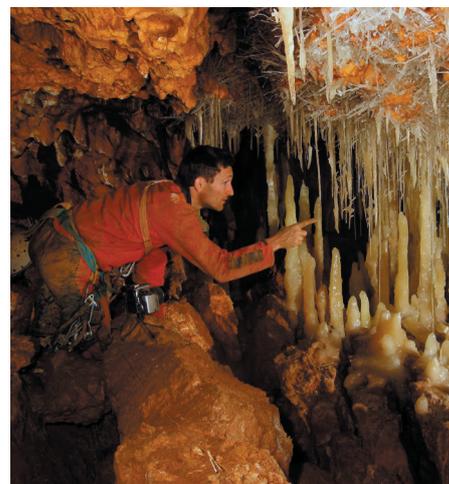
Depuis trois ans, il aimait l'école de parapente des Piafs de la MJC. Tout le monde s'accorde à dire qu'il était un formidable pédagogue.

Spéléologue et canyoniste, il a contribué au développement de ces activités en formant, en organisant et en encadrant des sorties. Il était notamment le grand organisateur des Spéléofolies, challenge d'épreuves en salle, plus ou moins loufoques faisant appel aux techniques de spéléologie.

Didier était quelqu'un de lumineux, inventif et imaginaire. Il était un rêveur au bon sens du terme, car de ses rêves, il faisait une réalité qu'il nous partageait.

Pour tous ceux qui l'ont côtoyé, son expertise, sa générosité, sa passion, son engagement, son énergie et sa bienveillance faisaient de lui quelqu'un auprès de qui on ne pouvait que se bonifier.

Charles Birchler, Directeur
Tél. 01 80 85 58 20



ASEVI - Association pour la Sauvegarde de l'Environnement à Villebon

Faire participer les citoyens à une démarche territoriale de développement durable

Face au dérèglement climatique, à la perte de biodiversité, à l'altération des milieux aquatiques, le gouvernement et la commission européenne tentent d'enrayer ces processus en légiférant à tout-va. Cela se traduit au niveau de notre communauté d'agglomération Paris-Saclay, par :

- un Plan Climat Air Énergie Territorial adopté le 26 juin 2019 (objectifs : - 34 % d'émissions de gaz à effet de serre, - 24 % de consommation d'énergie, + 20 % d'énergie renouvelable par rapport à 2012).
- la révision, dès 2020, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette. Objectifs : gestion des eaux pluviales à la parcelle, nouvel inventaire des zones humides et prise en compte des phénomènes de ruissellement.

- l'instruction gouvernementale du 29 juillet 2019 en faveur d'une gestion économe de l'espace (objectif : Zéro Artificialisation Nette des sols).

Autant de nouveaux outils de planification et de nouvelles règles que nos élus locaux doivent mettre en musique en concertation, avec participation des citoyens, conformément aux directives. Cela devrait conduire à des actions concrètes et se traduire dans des documents d'urbanisme tels que le PLU. L'ASEVI, qui se préoccupe de ces sujets depuis plusieurs années, est naturellement prête à apporter sa pierre à une co-construction de certains projets et à leurs évaluations. Par son action à la tête du collectif des associations de la vallée de l'Yvette, sa participation à la CLE (Commission Locale de l'Eau), et par les propo-

sitions qu'elle a déjà formulées, telles que de créer un atelier « Ville-Énergie » (VAV 147) ou d'harmoniser les règles de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin versant (VAV 163), l'ASEVI peut être une structure de réflexion collective adaptée à la démarche prescrite. Il faudra cependant se questionner sur la compatibilité entre l'objectif de la Région Île-de-France de construire 70 000 logements supplémentaires par an jusqu'en 2030 et ces nouvelles directives de l'État.

Michèle Loeber, Présidente
Tél. 06 06 91 88 20
asevi.net

ROSSINI
Maison de Ventes aux Enchères

Faites expertiser et estimer gratuitement vos bijoux & objets d'art !

Les vendredis 27 novembre et 11 décembre 2020
de 14h à 17h30 sur rendez-vous uniquement

Maison des Associations d'Orsay - 7 avenue du Maréchal Foch - salle n°4
ESTIMATIONS À DOMICILE SANS FRAIS



Renseignements / RDV : Maître François-Xavier Poncet - Commissaire-priseur habilité
01 53 34 55 04 - 06 20 14 33 52 - fx.poncet@rossini.fr

ROSSINI - 7, rue Drouot Paris 9e - contact@rossini.fr - 01 53 34 55 00 - www.rossini.fr - agréée sous le n° 2002-066 RCS Paris B 428 867 089

Naissances



Maëlle Di Renzo

Naomi Tocheport le 23 mai 2020
 Nihal Saiah le 1^{er} juin 2020
 Ilyès Bourki le 9 juin 2020
 Maxime Moing le 12 juin 2020
 Nicolas Moing le 12 juin 2020
 Sacha Durguerian le 18 juin 2020
 Evan Godel le 23 juin 2020
 Chuxin Wang le 25 juin 2020
 Jaylynn-Brooke Nkoy Kifuti le 6 juillet 2020
 Maëlle Di Renzo le 8 juillet 2020
 Louise Dumont le 11 juillet 2020
 Adèle Abboute le 16 juillet 2020
 Nora Yacoub le 16 juillet 2020

Kaëlyne Alexandre le 19 juillet 2020
 Christella Kiula le 19 juillet 2020
 Céleste Di Giovanni Rouchetet le 21 juillet 2020
 Mayssa Bendjoudi le 26 juillet 2020
 Léane Mattheuws Gibier le 26 juillet 2020
 Timothée Save le 29 juillet 2020
 Louka Lamarque le 31 juillet 2020
 Yunus Bennacer le 4 août 2020
 Caleyb Kouoh Eyidi le 6 août 2020
 Gaspard Brignatz le 10 août 2020
 Lilio Maurier Viard le 12 août 2020
 Al-Hassane Ballo le 18 août 2020
 Ethan Darien le 22 août 2020
 Youssef Talbi le 27 août 2020
 Alexandre Boutet le 28 août 2020
 Mila Clar le 28 août 2020
 Noa William le 28 août 2020
 Anna Lejeune le 31 août 2020
 Yamoussa Konate le 15 septembre 2020
 Caio Toret le 17 septembre 2020
 Jody Azor le 25 septembre 2020
 Alicia Montespan Acosta le 30 septembre 2020

Mariages

Thierry Blin et Céline Chiarelli le 27 juin 2020
 Simon Pelé et Chahineze Kholadi le 4 juillet 2020
 Jean-Pierre Lottin et Dominique Lallement le 18 juillet 2020
 Romain Maupin et Maud Cacciolato le 18 juillet 2020
 Vincent Sagniez et Marie Rousseau le 13 août 2020
 Philippe Njongang Zadou et Nathalie Teho le 29 août 2020
 Nicolas Puelo et Magali Auray le 11 septembre 2020
 Tony Logeais et Hélène Dinis Ribeiro le 12 septembre 2020
 Adrien Paz et Marine Vergnaud le 19 septembre 2020

Décès

Jean-François Moise le 15 octobre 2019
 Jean-Pierre Riboulet le 10 mai 2020
 Nadia Chelfi mariée Pignon le 16 juin 2020
 Jean Paquereau le 21 juin 2020
 Marc Cholley le 31 juillet 2020
 Sylvie Edouard mariée Phalippou le 10 août 2020
 Charles Morris le 15 août 2020
 Geneviève Trousselot mariée Bonnet le 20 août 2020
 Suzanne Morel veuve Haloche le 23 août 2020
 Mehmet Turdu le 23 août 2020
 Julienne Saurel veuve Goutelard le 3 septembre 2020

Médailles du travail

Les 25 septembre et 16 octobre, Dominique Fontenaille a reçu à l'Hôtel de Ville les Villebonnais récompensés par les Médailles du Travail. D'Argent, de Vermeil, d'Or ou de Grand Or, le diplôme valorise leur engagement professionnel.

Promotion du 1^{er} janvier 2020

Échelon Argent (20 ans)

Elise Aparicio-Barron, Khadidja Boukhehdaden, Jean-Charles Chardon, Olivier Doucet, Francisco Filipe, Bénédicte Flat, Carine Prud'homme.

Échelon Vermeil (30 ans)

Joël Arnaud, Pascal Diaz, Éric Guillard, Didier Templier.

Échelon Or (35 ans)

François Dubois, Nathalie Froment, Valérie Rabia, Luciano Tome, Mariana De Los Angeles Triquet.



Échelon Grand Or (40 ans)

Brigitte Lapiere, Monique Mathon, Patrick Rousseau.

Promotion du 14 juillet 2020

Échelon Argent (20 ans)

Florimond Bernard, Alexandre Duployer, My Lejeune-Nguyen, Adriana Penhoat, Jacques Tamain, Sébastien Toussaint.



Échelon Vermeil (30 ans)

Jean-François Lavergne, Serge Mourey, Alain Quittet, Soazick Ribbens.

Échelon Or (35 ans)

Pascal Boubel, Jean-Pascal Tourdes.

Échelon Grand Or (40 ans)

Alain Blot, Éric Dupoux, Dominique Massard, Françoise Berkane.

Conseil municipal du 30 juin 2020

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et afin de faciliter le respect des mesures barrières, la séance du Conseil municipal s'est déroulée au Centre Culturel Jacques-Brel avec un nombre limité à 20 personnes pour le public.

1| Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal du compte public pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au compte administratif avec un résultat de clôture de 6 271 505,51 € et dit que le compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2| Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe du trésorier principal pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au compte administratif avec un résultat de clôture de 1 645 208,96 € et dit que le compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3| Compte administratif 2019 – Budget principal

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), approuve le compte administratif 2019 de la Commune tel que présenté en séance.

4| Compte administratif 2019 – Budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement tel que présenté en séance.

5| Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition – année 2020

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières 2020 au niveau de 2019 :

- 16,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 43,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Dit que le taux de taxe d'habitation est gelé à son niveau de 2019, soit 11,91 %.

6| Décision modificative n°1-2020 – Budget principal

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), approuve, par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget principal laquelle est équilibrée ainsi qu'il suit :

- Section investissement : 180 763 €
- Section fonctionnement : 64 194 €

7| Demande de subvention auprès de l'État pour l'acquisition de masques

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, sollicite l'aide financière, mise en place par l'État, pour l'acqui-

sition de masques à destination de la population à hauteur de 12 200 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

8| Garantie d'emprunts au profit du bailleur social immobilière 3F, acquisition et amélioration de 48 logements sis 1-2 rue Henri-Dunant

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, rapporte la délibération n°2018-02-008 du 1^{er} février 2018 et accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 970 000 € souscrit par l'emprunteur pour l'acquisition et l'amélioration de 48 logements situés 1-2 rue Henri-Dunant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 101315, constitué de 6 lignes de prêts tel que présentées en séance.

Précise que la garantie de la Commune est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et précise que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. S'engage, pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt et autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

9| Financement d'actions de développement culturel pour la saison 2020 – demande de subvention auprès du Conseil départemental

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de l'Essonne une subvention dans le cadre du Contrat Culturel des Territoires du Conseil départemental pour le financement d'actions de développement culturel pour la saison 2020 et à signer tous les courriers ou pièces afférents.

10| Adhésion au dispositif « Colos apprenantes » dans le cadre du « Plan vacances apprenantes – été 2020 » et accueil de loisirs complémentaire aux stages de réussite

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à répondre à l'appel à candidature et à signer avec les services de l'État la convention relative au dispositif « Colos apprenantes » et tout document y afférant.

Décide que les séjours seront proposés en priorité aux enfants issus de familles isolées ou mono-

parentales, en situation socio-économique précaire, enfants et jeunes en situation de handicap, enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise ou encore les enfants des familles ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance et décide que le nombre maximum d'enfants bénéficiaires sera identique au nombre de places qui avaient été réservées pour les colonies organisées par la Ville et qui ont dû être annulées, soit 15 places pour les 5-7 ans, 35 places pour les 7-11 ans (scolarisés en école élémentaire) et 18 places pour les 11-16 ans (collégiens).

Décide que les familles à qui seront proposés ces séjours, seront identifiées en concertation avec les services de l'Éducation nationale et les encadrants du dispositif CLAS de la MJC et précise que ces familles pourront choisir des séjours « clés en main » via une plateforme de l'État recensant les colonies labellisées proposées par un organisme de séjours et précise que les inscriptions aux colonies seront assurées par les services municipaux et que la Ville paiera l'intégralité de l'inscription directement à l'organisme proposant le séjour avant facturation du restant à charge des familles.

Décide de fixer les participations familiales comme suit :

	Reste à charge extra muros	Reste à charge Tarif plancher	Reste à charge Taux d'effort	Reste à charge Taux d'effort
Participations familiales « Colonies apprenantes »	Coût total du séjour (transport compris) minoré de la participation de l'État de 80 % (plafonné à 400 € par semaine) et de la commune de 20 % (plafonné à 100 € par semaine)	Taux d'effort x 250	Tarif plafond / 1 550	Reste à charge Extra muros x 75 %

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'État dans le cadre de la convention susvisée.

Décide de mettre en place un accueil à partir de 11h30, par les équipes d'animation du Centre de Loisirs, des enfants des écoles élémentaires inscrits au Centre de Loisirs cet été et qui participent aux stages de réussite scolaire dans le cadre du dispositif « école ouverte » et décide que l'accueil de ces enfants sera facturé aux familles sur la base du tarif équivalent à celui du « Centre de Loisirs mercredi matin avec restauration » fixé dans la délibération du Conseil municipal n° 2019-11-109 du 28 novembre 2019 fixant les tarifs des services municipaux 2020.

11| Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), exonération partielle de la taxation applicable en 2020

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, adopte un abattement de 50 % applicable aux montants de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

12| Taxe Locale sur la publicité extérieure (TLPE), fixation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, fixe les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 tels que présentés en séance.

13| Commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault ayant voté contre), dresse la liste des contribuables suivante :

Titulaires	Suppléants
1 - Jacques Fantou	1 - Bertrand Thore
2 - Karine Lorin	2 - Victor Da Silva
3 - Nicole Marie	3 - Virginie Polizzi
4 - Dominique Rousseau	4 - Gautier Dekerte
5 - Patrick Faure	5 - Ophélie Guin
6 - Régis Vaillant	6 - Claire Abadie-Marteil
7 - Daniel Siroton	7 - Isabelle Anna Filipuzzi
8 - Daniel Gautier	8 - Olivier Tribondeau

Dresse une liste complémentaire, si besoin, des contribuables suivants :

Liste complémentaire
1 - Patrice Clauw
2 - Éric Tyran
3 - Françoise Briquet
4 - Nicole Ranc
5 - Marina Boutault

14| Acquisition des parcelles cadastrées section AI n°1076, AI n°1077, AI n°1078, AI n°1080, AI n°1081, AI n°1082, sises rue des Pivoines ; et section AI n°1083, AI n°1084, AI n°1085, AI n°1086, AI n°1087, AI n°1088, sises rue des Hortensias

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide d'acquiescer à l'euro symbolique l'ensemble des parcelles cadastrées section AI n°1076, AI n°1077, AI n°1078, AI n°1080, AI n°1081, AI n°1082 sises rue des Pivoines, et section AI n°1083, AI n°1084, AI n°1085, AI n°1086, AI n°1087, AI n°1088 sises rue des Hortensias,

Précise qu'en application de l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la présente délibération n'est pas soumise à enquête publique préalable compte-tenu de l'absence d'atteinte aux fonctions de ces parcelles à usage de stationnement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches relatives à l'acquisition desdites parcelles, à signer les actes afférents, ainsi qu'à décider des conditions d'entrée en jouissance.

15| Dénomination du chemin rural sis sur la parcelle cadastrée section AI n°822

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, rappelle que la

parcelle communale cadastrée section AI n°822 relève du statut de chemin rural et décide d'attribuer la dénomination « Chemin des Coteaux » audit chemin rural et précise que le statut et la dénomination de la voie seront communiqués au Centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre.

16| Modification de la délibération relative à l'acquisition concomitante auprès d'Immobilier 3F d'une emprise foncière à vocation d'espace vert, sise rue du Bas de la Ferme au sein de la résidence des Foulons et d'un local d'intérêt collectif et de services publics de type cabinet médical, et de ses annexes, sis à l'angle de la rue des Cerisiers et de la rue du Viaduc

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve l'échéancier de paiement d'une indemnité de dédit relative à l'acquisition du cabinet médical, sur une dépense de 624 694 € HT, comme suit :

- Une indemnité de dédit de 208 231,34 € HT (deux cent huit mille deux cent trente et un euros et trente-quatre centimes), augmenté de la TVA, au plus tard à l'achèvement des fondations,
- Une indemnité de dédit de 208 231,33 € HT (deux cent huit mille deux cent trente et un euros et trente-trois centimes), augmenté de la TVA, au plus tard à l'achèvement du gros œuvre,
- Une indemnité de dédit de 195 737,45 € HT (cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente-sept euros et quarante-cinq centimes), augmenté de la TVA, au plus tard à la livraison,
- En vue de couvrir les réserves de livraison et de parfait achèvement, il est convenu, en exécution des dispositions des articles 122 et 123 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (articles R2191-32 à R2191-42 du Code de la Commande publique), une retenue de garantie dont le montant s'élève à 2 % du prix hors taxes, soit la somme de 12 493,88 € (douze mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-huit centimes). Cette retenue de garantie sera applicable sur l'échéance devenue exigible à la livraison et sera versée après expiration du délai de garantie, soit au plus tard un an et un mois après la livraison.

Précise que le cabinet médical sera aménagé de quatre bureaux, le cinquième bureau initialement prévu étant remplacé par une salle de réunion, les autres éléments de l'aménagement intérieur n'ayant fait l'objet d'aucune modification et précise que la superficie de l'espace vert, à savoir le lot B de la parcelle cadastrée section AH n°624, désormais lui-même cadastré section AH n°890, est d'environ 1 911 m² et précise que l'acquisition du cabinet médical sera effectuée sous la forme d'une vente à terme au sens de l'article 1601-2 du Code civil.

Dit que la dépense pour l'acquisition du cabinet médical sera inscrite sur le compte 275 réparti sur les budgets 2020, 2021 et 2022.

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches engagées relatives à l'acquisition du cabinet médical, à signer les actes connexes, ainsi qu'à décider des conditions d'entrée en jouissance et de la date de prise d'effet du transfert de propriété.

17| Convention avec le docteur De Seze pour la mise à disposition d'un local afin de main-

tenir l'offre de soins en médecine générale avec le docteur Orvoën

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve les termes de la convention avec le Docteur Isabelle De Seze pour la mise à disposition d'un local afin de maintenir l'offre de soins en médecine générale avec le Docteur Orvoën, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

18| Convention de mise à disposition du local de médecine préventive au Gymnase Marie-Marvingt pour maintenir les permanences des infirmières de l'ancien cabinet de la Haie du Pont

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition du local de médecine préventive pour maintenir les permanences des infirmières de l'ancien cabinet médical de la Haie du Pont et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y référant.

19| Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2019

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve le bilan des opérations immobilières dressées de l'année 2019 tel que présenté en séance.

20| Droit à la formation des élus

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve les orientations données à la formation des élus de la collectivité :

- les fondamentaux de l'action publique ;
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique...).

21| Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

- cette prime est attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant la période de crise sanitaire ;
- cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 €. Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020 ;
- cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

22| Création de postes de saisonniers

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide de créer 29 postes de saisonniers pour l'année 2020.

23| Création de postes de saisonniers pour le secteur social

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide de créer 4 postes de saisonniers pour l'année 2020. Précise que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 350 du grade d'agent social.

Conseil municipal du 17 septembre

1] Règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault ayant voté contre), adopte le règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal tel que présenté en séance.

2] Attribution d'une subvention exceptionnelle à Cité Unies France, explosions à Beyrouth

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 11 000 € à Cité Unies France qui a ouvert un fonds de solidarité en vue de financer des projets de reconstruction et dit que le Conseil municipal sera informé des projets qui auront été soutenus à travers cette subvention.

3] Approbation du compte de gestion de dissolution 2020 du budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve le compte de gestion de dissolution 2020 du budget annexe de l'assainissement.

4] Procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement entre la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et la Commune de Villebon-sur-Yvette

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition accompagné de la liste des équipements et subventions transférés au titre de la compétence eaux usées (annexe 1), de la liste des

équipements transférés au titre de la compétence eaux pluviales (annexes 1-2) ainsi que la liste des emprunts transférés (annexe 2) tel que présenté en séance et autorise Monsieur le Maire à transmettre au comptable public les informations nécessaires afin de mettre à jour l'état de l'actif de la Commune.

Dit que les restes à réaliser 2019 en dépenses pour un montant de 68 992,02 € au titre de la compétence eaux usées et pour un montant de 25 046,06 € au titre de compétence eaux pluviales sont transférés à la CPS et que les résultats de clôture excédentaires de l'exercice 2019 restent au bénéfice de la Commune.

5] Reprise des résultats de clôture 2019 du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal

Le Conseil municipal, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), autorise la reprise des résultats de clôture 2019 du budget annexe de l'assainissement au budget principal de la commune comme suit :

- Compte 002 – Excédent d'exploitation reporté : 1 352 337,46 €
- Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 292 871,50 €

6] Affectation des résultats 2019 – Budget principal et budget annexe de l'assainissement dans le budget principal

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, affecte les résultats cumulés de l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement comme suit :

- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 5 053 852,82 €
- Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 1 009 169,38 €
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 853 692,27 €

7] Budget supplémentaire 2020 – Budget principal

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve par chapitre le budget supplémentaire de la Commune pour l'année 2020 :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	5 247 476 €	Dépenses	4 812 584 €
Recettes	8 047 356 €	Recettes	4 812 584 €

Dit que le budget supplémentaire présente un suréquilibre en section d'investissement.

8] Interventions extérieures 2020/2021

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires sur la base des éléments présentés en séance et dit que cette délibération constitue la nouvelle base juridique des emplois non permanents.

Conseil municipal du 15 octobre

1] Création d'un Comité consultatif de projet autour de la médecine à Villebon-sur-Yvette

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, crée un Comité consultatif de projet autour de la médecine à Villebon-sur-Yvette, qui sera présidé par le Maire de Villebon-sur-Yvette et qui se réunira autant que de besoin sur la durée du mandat et dit que ce Comité aura pour objectif de prendre connaissance du diagnostic sur l'offre de soins actuels et des enjeux qui en découlent, d'identifier les acteurs qui pourront soutenir le projet du futur cabinet médical de La Roche et de faciliter la coordination entre les différents professionnels de santé.

Désigne comme représentants du Conseil municipal au sein de ce Comité de projet autour de la Médecine à Villebon-sur-Yvette :

Liste	Titulaire	Suppléant
Villebon avec Vous	Patrick Faure	Virginie Polizzi
Villebon avec Vous	Nicole Marie	Olivier Lehoussel
Villebon avec Vous	Dominique Rousseau	Marina Boutault
Partageons demain	Ophélie Guin	Marina Boutault
Partageons demain	Dominique Durand	Régis Vaillant

Précise que ce comité sera également composé :

- de l'Union Régionale des Professionnels de Santé qui accompagnera la démarche et de l'Agence Régionale de Santé ;
- du Président de la Communauté Professionnelle de Territoire de Santé dont fait partie Villebon-sur-Yvette ;
- de professionnels de santé de Villebon-sur-Yvette et de villes avoisinantes, ainsi que des personnes ou représentants d'établissements qui ont manifesté leur intérêt pour participer à ce Comité suite au courrier qui leur a été

adressé le 23 septembre 2020 ;

- de membres des services municipaux dont la Directrice Générale des Services, la Directrice Générale Adjointe et la Directrice de l'Action Sociale, le médecin des crèches ;
- selon nécessité, de personnes qualifiées extérieures.

Précise que les membres du Comité se réuniront sur convocation du Maire, accompagnée de l'ordre du jour, et adressée par voie dématérialisée sous 10 jours francs avant la tenue de la réunion, que les réunions du Comité ne seront pas publiques et précise que le Comité établira des relevés de décisions sur les dossiers étudiés avec avis des membres présents. Ces avis seront visés par les membres du Conseil municipal, lors des délibérations qui porteront sur les sujets relatifs à la médecine à Villebon-sur-Yvette.

2] Modification des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Villebon-sur-Yvette

Le Conseil municipal, à l'**Unanimité**, **abroge** les anciens règlements intérieurs des crèches collectives Multi-accueil municipales et de la crèche familiale,

Approuve les nouveaux règlements de fonctionnement des crèches collectives multi-accueil et de la crèche familiale de la ville de Villebon-sur-Yvette ci-annexés et **précise** que ces nouveaux règlements pourront être modifiés par avenant, **Autorise** le Maire à signer ces nouveaux règlements et à les modifier par avenant dans les limites des critères définis par la CAF de l'Essonne en raison des évolutions possibles des dites structures et **dit** que ces nouveaux règlements validés par la Caisse d'Allocations Familiales seront transmis au Conseil Départemental pour information.

3| Soutien au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) MJC

Le Conseil municipal, à l'**Unanimité**, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention actualisée entre la MJC Boby-Lapointe, la Commune et les partenaires locaux de l'Éducation Nationale relative à la mise en place des ateliers CLAS sur le territoire pour l'année scolaire 2020/2021 renouvelable 2 fois par tacite reconduction jusqu'à l'année scolaire 2022/2023, et à signer tous les courriers ou pièces y afférant.

4| Séjour hiver 2021 pour les 6-12 ans – participations familiales

Le Conseil municipal, à l'**Unanimité**, approuve la grille tarifaire ci-dessous :

Participations familiales sejour	Les plans d'Hotonnes
Montant minimum Quotient inférieur à 250	86,49 €
Taux d'effort Quotient compris entre 250 et 1549	0,34597 €
Montant maximum Quotient supérieur ou égal à 1550	536,25 €
75 % du coût du séjour	
Prix coûtant pour les extra-muros	715,00 €
100 %	

Précise que les familles pourront bénéficier d'un échancier de règlement de fin janvier à fin avril pour ce séjour d'hiver.

5| Instauration du télétravail

Le Conseil municipal, à l'**Unanimité**, **décide** d'instaurer le télétravail au sein de la Commune de Villebon-sur-Yvette à compter du 1^{er} novembre 2020 selon les modalités présentées en séance.

Vos élus vous reçoivent

Vous pouvez obtenir un rendez-vous par téléphone ou sur www.villebon-sur-yvette.fr rubrique Vie citoyenne / vos élus.

Dominique Fontenaille
Maire, Conseiller départemental de l'Essonne. m.le.maire@villebon-sur-yvette.fr

Victor Da Silva
1^{er} Adjoint aux Finances et au Budget

Nathalie Plumail
2^e Adjointe à l'Environnement et au Développement durable

Patrick Batoufflet
3^e Adjoint à la Culture, aux Sports, aux Fêtes et aux Jumelages

Michèle Boulanger
4^e Adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires

Romain Millard
5^e Adjoint à la Communication, à la Démocratie locale et au Débat public

Dominique Rousseau
6^e Adjointe à la Petite Enfance

Patrick Faure
7^e Adjoint aux Bâtiments publics

Olivia Lucas
8^e Adjointe au Cadre de vie et déplacements

Mohamed Dehbi
9^e Adjoint à la Jeunesse, au CMJ, à la Parentalité et à la Prévention spécialisée

Karine Lorin
Conseillère municipale déléguée au Centre de Loisirs et à la Restauration scolaire

Michel Cinotti
Conseiller municipal délégué aux Cérémonies et aux Relations publiques

Monique Bert
Conseillère municipale déléguée à la Voirie et à l'Éclairage public

Olivier Lehoussel
Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'Artisanat local

Sabrina Dbili
Conseillère municipale déléguée aux Relations Sports avec la CPS et Terre de Jeux 2024

David Polizzi
Conseiller municipal délégué au Plan Ruisselement et Inondations

Nicole Marie
Conseillère municipale

déléguée au Patrimoine touristique

Bertrand Thoré
Conseiller municipal délégué au Plan trottoirs et Plan vélos en ville

Dominique Forcade
Conseillère municipale déléguée aux Personnes âgées

Jacques Fantou Conseiller municipal délégué à l'Hygiène et la Sécurité des bâtiments

Fabienne Calandroni
Conseillère municipale déléguée aux Personnes handicapées

Gautier Dekerle Conseiller municipal délégué aux Transports publics

Claire Abadie Marteil
Conseillère municipale

Christophe Olivier
Conseiller municipal

Isabelle Anna Filipuzzi
Conseillère municipale

Alexandre Bougaud
Conseiller municipal

Virginie Polizzi Conseillère municipale

Tél. 01 69 93 49 02

Ophélie Guin
Conseillère municipale

Régis Vaillant
Conseiller municipal

Marina Boutault
Conseillère municipale

Olivier Tribondeau
Conseiller municipal

Dominique Durand
Conseillère municipale

Gilles Morichaud
Conseiller municipal

Tél. 06 52 93 75 68



Quartier Suisse
immobilier
Villebon sur Yvette

40 avenue du général de Gaulle
91140 Villebon-sur-Yvette
(face à Intermarché)

Vente et location

Tél. 06 50 70 36 97
01 69 31 38 54

agence@qsimmobilier.com
www.qsimmobilier.com

Agence Quartier Suisse
Immobilier

Estimation offerte,
honoraires compétitifs

À votre service depuis 2014



BRASSERIE DES SPORTS

TABAC - BAR - PMU - LOTO - PRESSE
COMPTE NICKEL - RELAIS PICKUP

Nouveaux horaires

Ouvert de 7h30 à 19h30 Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Mercredi 7h30 - 12h30 - Samedi 8h30 - 19h30
Fermé le dimanche

104, rue des Casseaux - 91140 VILLEBON/YVETTE
Tél. : 01 60 10 19 47

PARTAGEONS DEMAIN

Préparer l'avenir de notre ville en écoutant vraiment les habitants

LE CENTRE POUR HANDICAPÉS AU CTM : UN IMPERATIF ÉCOLOGIQUE

La fondation OVE a déposé un permis de construire pour un centre pour personnes en situation de handicap sur le terrain boisé situé derrière la MJC proposé par la mairie. Comme nous l'avons toujours affirmé, nous sommes favorables à un tel centre sur la commune. Nous souhaitons qu'il soit implanté sur le terrain du Centre Technique Municipal (qui doit déménager), emplacement bien mieux adapté aux objectifs du centre. Il répond aux exigences issues de la convention citoyenne pour le climat : zéro artificialisation nouvelle des sols.

Bien que non classé « zone humide », le terrain boisé en a toutes les caractéristiques physiques et biologiques : nappe phréatique affleurante, espèces végétales (iris des marais, saule cendré), humidité permanente. Les zones humides, premier rempart de protection de l'environnement bénéficient d'une protection par la loi. Charge aux communes de faire la démarche de classement. Cette démarche est refusée par la municipalité.

Le projet prévoit d'abattre 55 arbres adultes, soit 70 t de CO₂ relâchées dans l'atmosphère et la disparition d'un espace qui lutte contre les îlots de chaleur des espaces construits. Ces arbres avec leurs racines, ralentissent les écoulements des eaux. C'est fondamental en période de pluies intenses pour limiter les inondations, phénomène récurrent dans notre vallée.

En outre, la modification des écoulements de la nappe phréatique (la construction fera plusieurs dizaines de m de large et comptera un parking souterrain) fait courir un risque important aux maisons voisines. Un chantier a dû être interrompu cette été dans la ville suite à un effondrement de terrain causé par une construction en cours.

SOLENNELLEMENT NOUS APPELONS LA MAJORITÉ À ÉCOUTER LA POPULATION SUR CE SUJET, À PRENDRE EN COMPTE LES 800 SIGNATURES QUI ONT ÉTÉ RECUEILLIES SUR UNE PÉTITION.

RÉFECTION RUE DES MARAÎCHERS :

Nous nous réjouissons que la réfection de la rue des Maraîchers soit annoncée ! Les habitants bénéficieront enfin d'un réel trottoir et d'une circulation apaisée, indispensable à leur sécurité ! Les cyclistes devraient disposer à la fois d'une voie mixte à vitesse réduite et d'une bande cyclable à contre-sens pour la partie envisagée en sens unique. La municipalité a constitué un comité consultatif de projet qui devrait permettre aux élus et associations de peser sur le débat La population devrait aussi y être associée. Le doute demeure avec un démarrage des travaux prévus à la mi-janvier, est-ce que les décisions clés n'ont pas déjà été prises ? Pourquoi plus d'un mois après le début de la concertation qui se termine fin novembre, différentes esquisses d'aménagement n'ont pas été publiées afin d'ouvrir le débat ?

Domage que la municipalité n'ait pas saisi l'opportunité de cet aménagement pour débattre globalement avec les habitants à la mobilité des Villebonnais. Une étude de déplacement menée avec la CPS et l'adaptation des transports en commun aux besoins non couverts aujourd'hui pourrait diminuer le trafic sur cette rue et engager une réelle transition.

RESTAURONS L'OFFRE MEDICALE SUR LA VILLE

Avant l'été « La lettre du Maire » faisait le point sur la médecine à Villebon. Cette lettre faisait suite à la fermeture du cabinet médical de la Haie du Pont, très fréquenté par les Villebonnais. Malheureusement, comme l'ensemble des communes en France, Villebon voit son nombre de médecins, notamment généralistes, diminuer. L'exercice libéral ne

séduit plus les jeunes praticiens.

Seulement 3 généralistes exercent encore en ville aujourd'hui, dont 2 à temps partiel, et 1 qui a retardé son départ en retraite. Villebon en comptait 9 il y a quelques années !

Le 16 mars 2016, les médecins ont alerté le maire sur la situation qui allait devenir extrêmement compliquée à l'avenir. Sur sa demande, ils ont remis un cahier des charges pour une maison médicale. Malheureusement sans suite. Il fallut attendre :

- 2019 pour le financement d'un nouveau cabinet médical rue du Viaduc (ouverture prévue en 2022),
- des propositions d'aides aux médecins en place.

La comparaison avec les communes voisines et en dépit du satisfecit que s'accorde le maire dans sa « Lettre du maire », montre que la situation n'a pas été anticipée. Plusieurs communes voisines ont pris « une longueur d'avance » : nouveau cabinet à Champlan, maison de santé à Nozay, à Bures.

Nous avons demandé la mise en place d'une commission avec les médecins de la commune, un représentant de l'ARS et des élus. Son objectif est de concevoir ensemble un plan pour la médecine sur Villebon. Cette proposition a été acceptée par le maire. Les objectifs à court terme seront de conserver les médecins en place et d'attirer de nouveaux médecins au plus vite. Il faudra proposer des conditions attractives d'exercice de la profession, estimer le nombre et le type de médecins dont nous aurons besoin dans les années à venir en fonction de l'évolution de la population et mettre en place un plan sur le moyen terme, avec un agenda afin de répondre à ces besoins.

Anticipons les choses, ayons une vision sur le long terme pour la médecine à Villebon !

Le 8 octobre 2020.

VILLEBON AVEC VOUS

La double ambition du Plan Climat Villebon : relever les défis du changement climatique et vivifier la démocratie locale

La préservation de l'environnement s'est durablement imposée comme l'une des premières attentes des citoyens et l'une des principales urgences auxquelles doivent faire face les politiques publiques.

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de nos bâtiments et de nos véhicules, protéger la biodiversité, réduire les gaspillages, recycler nos déchets, rendre nos villes plus résilientes face à des épisodes météorologiques de plus en plus violents et fréquents... À ces défis globaux auxquels tous les pays du monde sont confrontés, les solutions sont, pour l'essentiel, locales. Elles peuvent et doivent donc être conçues et réalisées par les collectivités territoriales, au plus près des habitants et en concertation avec eux.

À Villebon-sur-Yvette, l'équipe municipale a depuis longtemps érigé l'environnement et le développement durable comme l'une de ses principales priorités.

Rien que sur la précédente mandature (2014-2020), de nombreuses actions ont été mises en œuvre : rénovation d'équipements publics pour en faire des bâtiments à faible consommation (gymnases Mermoz et Terray, crèche des Casseaux, Maison de l'Enfance et de la Famille, Hôtel de Ville...), maillage de la commune par des voies de circulation douce, modernisation de l'éclairage public, acquisition de véhicules propres dans la flotte communale, plantations annuelles d'arbres d'espèces nobles et adaptées au terroir, amélioration du fleurissement écoresponsable de la ville, création d'une aide à l'acquisition de vélos électriques en partenariat avec une entreprise d'insertion, incitations au développe-

ment et à l'utilisation des transports en commun, mise en œuvre d'un plan de mise en accessibilité des voiries et des équipements...

Conformément à ses engagements lors de la dernière campagne électorale, l'équipe municipale poursuivra et amplifiera ces actions, dans le cadre du Plan Climat Villebon.

Le Plan Climat Villebon sera une déclinaison du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui a été voté en juin 2019 par notre intercommunalité, la Communauté Paris-Saclay. Il comporte 4 axes afin de répondre, à l'échelle de la commune, aux grands défis globaux posés par le changement climatique : réduire la consommation d'énergie des logements et du patrimoine communal ; se déplacer mieux ; préserver nos milieux naturels, reconquérir la biodiversité et aménager durablement ; développer une économie circulaire et éduquer à une consommation plus vertueuse. Chacun de ces 4 axes se déclineront, durant tout le mandat 2020-2026, en une multitude d'actions très concrètes.

Certaines de ces actions s'inscriront dans la continuité de ce qui a été déjà engagé : poursuivre la rénovation des bâtiments communaux et le remplacement de l'éclairage public par des Leds, augmenter la part de véhicules propres dans la flotte communale, renforcer le maillage des transports en commun, étendre les permis de végétaliser sur les espaces publics, poursuivre la politique d'acquisition par la Ville de parcelles enclavées partout dans la commune afin de les classer en zones naturelles inconstructibles et à créer ainsi des espaces protégés de la bétonisation, poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire...

Beaucoup d'actions nouvelles seront à définir : élaborer un Plan Vélo, un Plan Trottoirs, sensibiliser les habitants à l'Atlas de la Biodiversité Communale, au jardinage sans phytosanitaire, à la réduction de leurs déchets, supprimer le plastique dans les restaurants scolaires et municipaux, y favoriser l'approvisionnement en produits locaux, mettre en œuvre une filière de réemploi des livres et documents obsolètes, et bien plus encore...

Ces actions bouleverseront certaines de nos habitudes et nécessiteront parfois de lourds investissements publics. Elles sont donc l'affaire de tous les Villebonnais.

C'est pourquoi le Plan Climat Villebon sera co-construit avec les habitants, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative. Un comité de citoyens sera constitué au début de l'année 2021 et sera ouvert à tous les Villebonnais souhaitant s'y impliquer. Ce comité citoyen aura la charge de se réunir plusieurs fois par an pour débattre et valider les actions qui auront été, en amont, élaborées par des comités de projet (un pour chacun des 4 axes du Plan) rassemblant eux-mêmes plusieurs groupes de travail (un par action) puis pré-validées par un comité de pilotage. Ces comités et groupes seront composés, selon les sujets, d'élus, d'agents communaux, d'associatifs, de professionnels des secteurs concernés et de citoyens intéressés. Les décisions validées par le Comité citoyen seront ensuite ratifiées par le Conseil municipal puis mises en œuvre par la Ville.

Relever les défis du changement climatique tout en vivifiant la démocratie locale, telle est la double ambition du Plan Climat Villebon.

Dominique Fontenaille, Victor Da Silva, Nathalie Plumail, Patrick Batoufflet, Michèle Boulanger, Romain Millard, Dominique Rousseau, Patrick Faure, Olivia Lucas, Mohamed Dehbi, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Olivier Lehoussel, Sabrina Dbili, David Polizzi, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Dominique Forcade, Jacques Fantou, Fabienne Calandroni, Gautier Dekerle, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi.
www.villebonavecvous.net

Fermetures pour les fêtes et jours fériés

En cette fin d'année, les services municipaux seront fermés :

- **Armistice** : le 11 novembre.
- **Noël** : du jeudi 24 décembre à midi au samedi 26 décembre inclus. Réouverture de la Mairie lundi 28 décembre à 14 h.
- **Nouvel an** : du jeudi 31 décembre à midi au samedi 2 janvier inclus. Réouverture de la Mairie lundi 4 janvier à 8h30.

Pour toutes vos démarches administratives, pensez aux démarches en ligne et l'application Villebon.

Don du sang

La prochaine campagne de don du sang aura lieu vendredi 20 novembre, de 15 h à 20 h, au Foyer des sportifs, gymnase Marie-Marvingt, Centre sportif Saint-Exupéry. Prenez rendez-vous sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Collecte des déchets verts

Pendant la période hivernale, la collecte de déchets végétaux aura lieu les 9 et 23 décembre, 6 et 20 janvier et les 3 et 17 février. Ils comprennent les déchets verts issus de l'entretien des cours et jardins : herbes, feuilles, fleurs, branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm. Sont interdits : terre, pierre, verre, produits chimiques, ferraille, gravier, plastique... Les sacs de collecte sont disponibles au Centre Technique municipal et en Mairie.

 **Otempstic**

Tél : 06 87 77 39 41

www.otempstic.fr



Benoît Cousquer - Palaiseau

Interventions à domicile :

Assistance technique, formation
sur votre PC, tablette, smartphone

Déduction - crédit impôts : 50 %



OPTIQUE DE LA MAIRIE

1 place Gérard-Nevers
91140 Villebon-sur-yvette

Tél.Fax **01 60 14 64 13**
www.optiquedelamairievillebon.com

POUR VOS YEUX EXIGEZ DES VERRES
DE QUALITÉ FRANÇAISE



MURIELLE
vous coiffe
à votre domicile
DU LUNDI AU SAMEDI
Homme - Femme - Enfant
Tél. : 06 82 93 64 66



Recherche de bénévoles

« Pour un malade d'Alzheimer, c'est toute une famille qu'il faut aider ». France Alzheimer & maladies apparentées recherche des bénévoles pour aider les proches des malades à travers des groupes de paroles, des formations, de l'écoute, la participation ponctuelle à un événement. Les bénévoles sont formés et leurs missions encadrées par un psychologue.

www.francealzheimer.org/essonne

Tél. 01 60 88 20 07 - benevolefae@orange.fr

Visiter le territoire



L'Office du tourisme Destination Paris-Saclay propose une carte touristique gratuite regroupant tous les sites à visiter, les activités de loisirs et les producteurs locaux à découvrir sur le territoire. N'hésitez pas à passer la porte d'un Bureau d'Information Touristique pour vous la procurer.

Destination Paris Saclay

4 bis rue de la Division Leclerc (Massy) Tél. 01 69 20 08 27

17 rue de l'Yvette (Orsay)

Tél. 01 69 28 59 72

info@destination-paris-saclay

Orpi

Des femmes et des hommes
pour votre bien

Vendre | Acheter | Louer | Faire gérer

**Pour Particuliers
et Professionnels**

villebon@orpi.com
contact91@orpi.com

01 69 31 91 91

1864 : Autour des chevaux et du haras de Villebon



48. Intérieur du Haras de Villebon

Au XVIII^e siècle, les courses de chevaux se développent en Grande-Bretagne. En France, le frère de Louis XVI, le jeune Comte d'Artois implante avec d'autres amis les courses à Vincennes et à Fontainebleau. La Révolution française arrête fermement l'introduction de ces courses dans le pays. En 1790, l'Assemblée constituante vote l'abolition du régime prohibitif des haras. Il faut attendre Napoléon I^{er} pour que les haras d'État soient rétablis.

Le haras de Villebon naît en 1864

Il fonde les courses en France en 1805. En 1833, la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France est créée. L'année suivante, les premières courses se déroulent au Champ de Mars à Paris, puis à Chantilly. Napoléon III devient un fervent défenseur des courses de chevaux. En 1857, un premier hippodrome est fondé à Longchamp. 1863 marque la création du Grand Prix de Paris, puis de celui de

Vincennes. Les premières courses ont lieu à Deauville en 1864 où les pouliches françaises remportent des prix, choquant l'orgueil anglais. Paris, de son côté, célèbre le cheval Gladiateur comme « le vengeur de Waterloo », lorsqu'il gagne le Grand Prix de Paris devant 150 000 spectateurs. Les haras se développent en Île-de-France, ce qui donne naissance au Haras de Villebon, cette même année, dans une partie de la propriété du château. Il accueille d'abord les chevaux du major Fridolin et ceux du comte de La Grange.

Le major Fridolin

De son vrai nom Eugène-Anatole de Valbezen, ce Belge est le fils de Madeleine de Besenval, dont il porte le nom retourné. Son père nourricier est le baron de Talleyrand. De Valbezen fut diplomate à l'ambassade à Madrid, consul au Cap, à Damas, à Anvers, à Varsovie et à Calcutta. Il consacre sa vie aux lettres sous le pseudonyme de "Major Fridolin", publiant des critiques littéraires au *Journal des Deux-Monde*. Il écrit également des romans et des pièces de vaudeville. Son principal succès reste *Les Anglais dans l'Inde*, publié en 1875.

Les courses de chevaux

Appartenant au Comte de Lagrange, le cheval Jarnicoton est le premier cheval français à disputer le prix de Saint-Léger. À la fin de l'année 1864, Charles Pratt, son jockey, quitte le comte et passe au service de Charles Lafitte, baron de Nivière, dont l'écurie se trouve à La Morlaye (Oise) et au haras à Villebon.

Au début des années 1900, Henri Jacques Lebaudy, héritier du banquier Jules Lebaudy, multimillionnaire de l'industrie sucrière et de l'immobilier, investit dans l'achat de chevaux de courses et place certains de ses équidés au haras de Villebon. L'homme restera tristement célèbre pour son rêve de devenir monarque d'un État dont il édicterait lui-même les règles. Ses convictions le pousse à s'exiler en 1903 pour fonder l'Empire du Sahara, entre le sud du Maroc et le nord de la Mauritanie française.

Né en 1842, William Kissam Vanderbilt place lui aussi quelques-uns de ses chevaux au haras de Villebon. Sa famille est originaire du village dit De Bilt, en province d'Utrecht (Pays-Bas). Elle émigre vers la colonie de « Nouvelle Néerlande » en 1650. Son ancêtre Cornelius Vanderbilt avait construit un empire maritime et ferroviaire. Parti de rien, il était devenu l'un des hommes les plus riches du monde au XIX^e siècle.

William Kissam Vanderbilt reçoit un héritage énorme de son grand-père Cornélius. Il fonde le Jockey Club destiné aux courses de pur-sang et prend la tête du Sheephead Bay Race à Brooklyn. Il est le propriétaire d'une fructueuse écurie de course ainsi que du Haras du Quesnay à Vauville (Calvados). Il décède en 1920.

Pierre Gérard
Atelier d'histoire Le Temps des Cerises, MJC Boby-Lapointe

Le plaisir des courses faciles à chaque instant !

Vous cliquez,
nous chargeons
en 5min

Auchandrive



Pour vos repas
et événements

Auchantraiteur



Pour vos comités
d'entreprises
ou associations

Auchan PRO



Recyclage
de vos bouteilles
plastiques



Recharge de votre
véhicule électrique



Lutte contre le
gaspillage
alimentaire avec



Auchan
VILLEBON

À VOTRE SERVICE SUR

Auchan.fr Infos pratiques sur www.auchan.fr (votre magasin Villebon)

Auchandrive

f Ou sur Facebook <https://www.facebook.com/auchanvillebon>

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
de 8h30 à 21h30
ET TOUS LES DIMANCHES
de 9h à 12h30